

Financé par l'Union européenne



EUROMED
MIGRATION
هجرة

Mis en oeuvre par



ICMPD

International Centre for
Migration Policy Development

Migration et médias dans la région Euro-Méditerranéenne: *Un guide pour les journalistes*

Auteur Magda Abu-Fadil





© Union européenne, 2021

Les informations et points exprimés dans cette étude sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne.

Les institutions et organes de l'Union européenne, ou toute personne agissant en leur nom, ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourra être faite des informations contenues dans cette étude.

Avant-propos:

Dans la région euro-méditerranéenne, peu de questions sociétales sont plus controversées et polarisantes que la migration. Les débats autour de ce phénomène sont de plus en plus basés sur les émotions et les perceptions, et sont fortement influencés par des discours construits autour de deux scénarios extrêmes distincts : d'une part, le sort de migrants désespérés qui risquent leur vie en quête de sécurité et de possibilités d'une vie meilleure ; d'autre part, l'anxiété des sociétés d'accueil préoccupées par la sécurité, l'évolution démographique et l'inclusion des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Cette forte polarisation des discours a des causes multiples, notamment la rhétorique politique, le manque de connaissance des phénomènes migratoires et les rapports incomplets, ou délibérément trompeurs, des médias. Conscient de cette tendance, le programme EUROMED Migration¹ plaide pour la promotion de récits migratoires équilibrés et fondés sur des données factuelles dans la région euro-méditerranéenne.

Dans de nombreuses régions du monde, les crises liées à la gestion des flux migratoires, à l'assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés et à la traite d'êtres humains ont atteint des proportions alarmantes et les médias se trouvent souvent pris au dépourvu pour traiter la couverture médiatique de manière efficace, professionnelle et éthique. Dans la région euro-méditerranéenne, cette tendance s'est traduite par la nécessité de disposer de ressources humaines, financières et techniques supplémentaires pour rendre compte d'une question politique, économique, sécuritaire, sociale et de santé publique très complexe qui transcende les frontières et à laquelle les organes de presse devraient consacrer davantage de fonds et d'espace. En 2020 et 2021, les questions migratoires ont partagé les gros titres avec l'apparition mondiale de la pandémie de coronavirus qui a inévitablement modifié les priorités notamment avec des blocages à des confinements divers dans les pays du monde entier. Si ces perturbations ont laissé les migrants et les demandeurs d'asile dans des situations plus vulnérables et incertaines, il y a néanmoins eu des exemples de réussite, comme [le réfugié syrien qui a fui les troubles de son pays pour l'Allemagne en 2015, y a rejoint les Verts et s'est présenté aux élections législatives en 2021](#)².

Il est à noter que la couverture de la migration a ralenti entre 2018 et 2021, l'intérêt des médias pour la région euro-méditerranéenne s'étant tourné vers d'autres préoccupations nationales, régionales et internationales. Les journalistes dont l'attention était braquée sur les scènes de migrants tentant désespérément de traverser l'Afrique et l'Asie vers l'Europe par voie de terre et de mer, notamment les images déchirantes comme celles d'Aylan Kurdi, le petit syrien de trois ans retrouvé face contre terre sur une plage turque en 2015, se sont vus confier d'autres sujets et le thème est devenu moins important, il était donc inévitable que le public soit de moins en moins sensibilisé sur cette question.

Les reportages sur ces sujets exigent une bonne formation, des connaissances, de la ténacité, des ressources physiques et financières, de la patience, de l'empathie, de multiples compétences journalistiques regroupant la narration numérique sur différentes plateformes, une volonté de sensibiliser à une question susceptible de faire l'actualité pendant des années, et la présentation de solutions susceptibles d'atténuer toute perturbation engendrée par la migration, la demande d'asile, la traite des êtres humains et les complications de santé publique. Il faut également être capable de repérer les opportunités où des migrants entrepreneurs ont su tirer parti de l'innovation, de la technologie ainsi que des compétences et des connaissances qu'ils ont développées chez eux pour enrichir les pays dans lesquels ils se sont installés.

Un des éventuels inconvénients pour les journalistes de la région euro-méditerranéenne, en particulier dans le monde arabe, est qu'ils ne se consacrent pas forcément à ce sujet, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des journalistes

1 www.icmpd.org/emms

2 <https://apnews.com/article/civil-wars-berlin-germany-syria-54cbc232342f7ad5ed963a2e9c4b0272>

de référence qui couvrent quotidiennement le sujet, étant donné l'importance accordée à d'autres informations. Les médias sont régulièrement confrontés à des réductions budgétaires, à des licenciements, à une technologie en constante évolution et à la concurrence des « journalistes citoyens », des utilisateurs des médias sociaux et des activistes. Par conséquent, ils ont du mal à suivre le rythme dans un tourbillon de défis tels que la xénophobie, la détresse économique et l'agitation politique. En outre, il est difficile de couvrir un sujet exigeant une forte main-d'œuvre lorsque l'on essaie de joindre les deux bouts avec un budget restreint, souvent en tant que pigiste, en jonglant avec de multiples missions aux échéances pressantes (voire contradictoires) et en prenant de grands risques personnels.

Dans cette perspective, il est impératif que les journalistes soient dotés des capacités et des outils nécessaires pour entreprendre la tâche colossale de couvrir les sujets sur les migrations de la manière la plus complète possible.

D'après les conclusions de l'étude EUROMED Migration « [Comment les médias des deux côtés de la Méditerranée rendent-ils compte de la migration](#)³ », il existe une relation de renforcement mutuel entre les médias, les attitudes du public et l'élaboration des politiques, la migration occupant une place de plus en plus importante dans le discours public. Déjà en 2006, dans un rapport intitulé « Migration et perception du public », le Bureau des conseillers de politique européenne (BEPA) de la Commission européenne⁴ avait cherché à faire ressortir le lien entre les opinions et les politiques, affirmant que : « ... les perceptions que le public a de la migration peuvent fortement influencer l'efficacité avec laquelle la migration peut être gérée » et, en fin de compte, que la « perception publique a la capacité de bloquer les progrès dans l'élaboration de politiques efficaces... ». Dans l'Agenda européen en matière de migration de 2015 (COM 2015) 240 final), la Commission note que : « Les discours erronés et stéréotypés tendent souvent à se concentrer uniquement sur certains types de flux, en ignorant la complexité inhérente de ce phénomène qui touche la société de différentes façons et qui exige une variété de réponses ».

3 <https://www.icmpd.org/content/download/53476/file/How%20does%20the%20media%20on%20both%20sides%20of%20the%20Mediterranean%20report%20on%20Migration.pdf>

4 https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/e-library/documents/policies/legal-migration/pdf/general/bepa_migration_2006_en.pdf

Objectif du programme:

L'objectif de ce guide est de s'assurer que les journalistes ont une compréhension de base solide des questions complexes en rapport avec la migration dans la région euro-méditerranéenne et de leur impact sur la politique, l'économie, la démographie, l'environnement, la sécurité, l'éducation et les cultures des pays touchés et au-delà.

Ce guide fournit des documents en anglais, en arabe et en français, sélectionnés et élaborés à partir de diverses sources afin de créer un programme complet, mais dynamique, qui peut être mis à jour avec des contenus pertinents en fonction des besoins.

La documentation comprend des études, des lignes directrices, des conseils, des glossaires, des articles de différents médias, des infographies, des photos, des vidéos, des enquêtes, des tests/quiz et des exercices. Les articles de médias sélectionnés offrent diverses approches pour la couverture du sujet et constituent des études de cas sur les bons, les mauvais et les reportages neutres.

Le guide est divisé en modules et sections qui peuvent être transformés en cours et ateliers en ligne en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et ailleurs. Ceux-ci sont également adaptés à divers scénarios :

Introduction

Section 1 Introduction

Section 2 Enquête

Section 3 Exercice

1. Introduction

Les journalistes sont tenus de rendre compte des questions de migration, de réfugiés et de traite des êtres humaines de manière précise, équitable, équilibrée et éthique. Il s'agit là de sujets complexes.

La recherche et les reportages indiquent que les pays du monde entier sont touchés par la migration sur les plans politique, économique, démographique, sécuritaire, social, culturel et autres. Il est donc important que les médias soient aussi bien informés que possible sur le sujet et qu'ils sensibilisent leurs communautés respectives en rendant compte de la meilleure façon possible.

Avant de se plonger dans les détails, les journalistes doivent faire leurs recherches et y consacrer le temps, les efforts, la persévérance et les ressources nécessaires. Vu que tous les journalistes ne peuvent pas consacrer toute leur attention à cette question, ils doivent au moins acquérir des informations et des compétences de base importantes qui les aideront à se préparer à cette tâche.

Pour commencer, les journalistes doivent comprendre les raisons de la migration qui poussent les gens à rechercher de meilleures opportunités ou à abandonner leurs pays pour un destin incertain, ainsi que les routes qu'ils empruntent pour atteindre leur destination, avant d'aller couvrir ceux qui se sont déjà déplacés. Le site web Metrocosm⁵, par exemple, propose une série de cartes interactives qui font la lumière sur ces mouvements et les visualisent à l'échelle mondiale de 2010 à 2015. Le Portail de données sur la migration⁶ est une autre ressource utile, aussi bien que le Rapport sur les migrations mondiales 2020⁷ de l'Organisation internationale pour les migrations, qui fournissent le

5 <http://metrocosm.com/global-immigration-map/>

6 https://migrationdataportal.org/?i=stock_abs_&t=2020

7 https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/wmr_2020.pdf

contexte nécessaire. Alors que les questions clés telles que « quoi », « où », « quand » et « qui » sont importantes, c'est souvent le « pourquoi » et le « comment » qui donnent de la substance à une histoire.

2. Enquête

Questions

- (a) Combien d'organes de presse dans votre pays couvrent régulièrement des sujets sur la migration ?
- (b) Sur quoi portent ces sujets ?
- (c) Que savez-vous de la migration et quelle est la source de vos informations ?
- (d) Sur quoi les médias doivent-ils se concentrer lorsqu'ils couvrent l'histoire des migrants, des réfugiés et de la traite des êtres humaines ? Human interest
 - > L'intérêt humain
 - > Les chiffres et les statistiques
 - > Les déclarations et rapports de responsables gouvernementaux
 - > Les déclarations et rapports d'organisations internationales et d'ONG
 - > Les déclarations et rapports d'organisations locales et d'ONG
 - > Les discours incitant à la haine/stéréotypes/xénophobie
 - > Les questions de sécurité et de criminalité
 - > Les reportages sur le terrain
 - > Tous les éléments susmentionnés

3. Exercice

Recherchez en ligne trois (3) reportages sur la migration dans les médias de votre pays. Établissez une liste de points communs, de différences dans les reportages, d'éléments visuels et sonores utilisés pour illustrer les articles. Écrivez ce que vous pensez être important dans la couverture et ce qui a été exclu.

Module 1 Langue, terminologie, organisations, résolutions internationales, lois

Section 1. Introduction

Section 2. Description de la langue, de la terminologie, des glossaires pour définir la migration, les réfugiés et la traite des êtres humains

Section 3. Organisations internationales et ONG impliquées dans la gestion des migrations, des réfugiés et de la traite des êtres humains

Section 4. Résolutions internationales, documents et informations pertinentes

Section 5. Droits des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite des êtres humains

Section 6. Exemples de lois qui régissent les migrants, les réfugiés et la traite des êtres humains

Section 7. Exercice et quiz du module 1

1. Introduction

Une grande confusion règne lorsque les journalistes confondent les termes utilisés pour identifier les migrants, les expatriés, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes vendues comme esclaves ou entraînées dans des situations contre leur gré. Cette mauvaise information, mésinformation ou mal information peut être involontaire en raison de l'ignorance, intentionnelle ou destinée à causer du tort. Quelles qu'en soient les raisons, elles doivent être corrigées et les erreurs doivent être évitées pour contribuer à donner une image sans équivoque aux consommateurs d'informations sur les différentes plateformes médiatiques. Ces trois catégories sont mieux expliquées dans le manuel de l'UNESCO "Journalism, Fake News & Disinformation"⁸ co-écrit par cette autrice :

- Désinformation : Informations fausses et délibérément créées pour nuire à une personne, à un groupe social, à une organisation ou à un pays.
- Mésinformation : Informations fausses mais non créées dans l'intention de nuire
- Mal information : Informations basées sur la réalité, utilisées pour infliger un préjudice à une personne, un groupe social, une organisation ou un pays.

⁸ <https://en.unesco.org/fightfakenews>

2. Description de la langue, de la terminologie, des glossaires pour définir la migration, les réfugiés et la traite des êtres humains

Une grande partie du langage acceptable utilisé pour décrire ces personnes a été développée et affinée au fil des ans par des organisations internationales et des ONG. Certains de ces termes se chevauchent et sont dupliqués. D'autres descriptions sont similaires mais la formulation est légèrement différente. Le but est que les journalistes utilisent des termes et des descriptions qui sont communément acceptés, éthiques, humains, et qui clarifient le statut d'une personne.

Ce qui suit est un glossaire de termes expliquant le statut des migrants, des réfugiés et des autres personnes déplacées de leur domicile, basé sur la terminologie développée et adoptée par diverses organisations internationales, notamment l'Organisation internationale du travail (OIT), le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICPDM) et le Réseau du journalisme éthique (EJN), pour n'en citer que celles-là. Des glossaires plus complets figurent dans la bibliographie.

Individus

Demandeurs d'asile

Un demandeur d'asile est un individu qui recherche une protection internationale. Dans les pays où les procédures sont individualisées, un demandeur d'asile est une personne dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part du pays dans lequel elle a été déposée. Tous les demandeurs d'asile ne seront pas reconnus comme des réfugiés, mais tous les réfugiés sont au départ des demandeurs d'asile.

Diaspora

La diaspora désigne un peuple, ou une population ethnique, qui quitte sa patrie ethnique traditionnelle, ou son pays d'origine, et pour se disperser dans d'autres parties du monde. La diaspora est également définie au sens large comme des individus et des membres de réseaux, d'associations et de communautés qui ont quitté leur pays d'origine mais qui conservent des liens sociaux, économiques et politiques. Ce concept couvre les communautés établies, les travailleurs migrants temporairement basés à l'étranger, les personnes ayant la citoyenneté du pays d'origine ou de destination, les doubles citoyens et les migrants de la deuxième/troisième génération.

Travailleurs domestiques

Un travailleur domestique est un individu qui effectue des tâches domestiques telles que le nettoyage, la cuisine et les soins (enfants, personnes âgées et handicapées) dans un ménage dans le cadre d'une relation de travail (c'est-à-dire un travail rémunéré). Les travailleurs domestiques comprennent les jardiniers, les agents de sécurité et les chauffeurs. Les travailleurs domestiques peuvent être des hommes ou des femmes, et sont généralement des travailleurs migrants. Souvent, les travailleurs domestiques résident dans le ménage de leur(s) employeur(s). En 2011, la Convention de l'OIT sur le travail décent pour les travailleurs domestiques, 2011 (n° 189) a été adoptée, couvrant un éventail de protections des droits du travail aux travailleurs domestiques. Le terme « travailleur domestique » est préféré à « aide domestique », « bonne » ou « serviteur » car il ressort le fait que le travail domestique est un travail et qu'un travailleur domestique a des droits en matière de travail.

Migrants économiques

« Migrant économique » n'est pas une classification juridique, mais plutôt un terme générique pour une vaste catégorie de personnes qui se déplacent d'un pays à l'autre pour améliorer leurs perspectives économiques et professionnelles. Ce terme est utilisé pour distinguer les migrants « économiques » des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées de force au sein de flux migratoires mixtes plus larges. Il désigne le plus souvent les personnes non qualifiées et semi-qualifiées originaires de pays moins développés ou touchés par des conflits. Il peut parfois avoir une connotation généralement négative - visant à distinguer les personnes « méritantes » et « non méritantes » au sein des flux migratoires mixtes.

Travail(leur) dans le secteur du divertissement

Le secteur du divertissement couvre un large éventail d'emplois dans le secteur de l'hôtellerie et des services. Le travail d'accueil seul (prendre les commandes, servir la nourriture et les boissons et débarrasser les tables) n'est généralement pas considéré comme un travail de divertissement, à moins qu'il ne comporte un élément de distraction ou récréatif. Il peut s'agir de travailleurs qui accompagnent des clients (pendant qu'ils boivent et/ou jouent à des jeux ou parient), font des massages, font du karaoké, dansent ou fournissent des services sexuels. Bien que des hommes travaillent dans ce secteur, les travailleurs sont principalement des femmes. Selon le Bureau américain des statistiques sur le travail, « le secteur des arts, du divertissement et des loisirs comprend un large éventail d'établissements qui exploitent des installations ou fournissent des services pour répondre aux divers intérêts culturels, de divertissement et de loisirs de leurs clients. Ce secteur comprend (1) les établissements qui produisent, promeuvent ou participent à des spectacles en direct, des événements ou des expositions destinées au public ; (2) les établissements qui préservent et exposent des objets et des sites d'intérêt historique, culturel ou éducatif ; et (3) les établissements qui exploitent des installations ou fournissent des services permettant aux clients de participer à des activités récréatives ou de s'adonner à des loisirs. Certains établissements qui fournissent des installations et des services culturels, de divertissement ou de loisirs sont classés dans d'autres secteurs.⁹ »

Migrants environnementaux ou réfugiés climatiques

Les migrants environnementaux sont des personnes ou des groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses de changements soudains ou progressifs de l'environnement qui affectent négativement leur vie ou leurs conditions de vie, sont obligés de quitter leur domicile habituel, ou choisissent de le faire, de manière temporaire ou permanente, et qui se déplacent soit dans leur pays, soit à l'étranger.

Expatrié

Un expatrié est une personne qui réside de façon temporaire ou permanente en dehors du pays dont il est citoyen. Elle peut travailler ou non. Le mot vient des termes latins ex (« hors de ») et patria (« pays, patrie »). L'usage de ce terme dénote une certaine structure raciale/ethnique, de classe et de richesse. L'usage courant du terme expatrié fait référence aux professionnels ou aux travailleurs qualifiés des pays occidentaux, en particulier dans les pays arabes du Golfe et au sud de la Méditerranée, tandis que le terme travailleur migrant ou immigrant est adopté lorsqu'il s'agit de travailleurs migrants effectuant un travail manuel.

Personnes déplacées de force

Les personnes déplacées de force sont les millions de personnes qui sont contraintes de se déplacer pour diverses raisons, telles que les conflits armés ou les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement ou les violations des droits de l'homme, y compris dans le cadre de « flux migratoires mixtes ». Le champ d'application plus large du terme « personnes déplacées de force » couvre des facteurs et processus complexes et multivariés qui caractérisent la dynamique contemporaine des déplacements et comprend à la fois les réfugiés et d'autres catégories de personnes contraintes de se déplacer.

Migrant illégal

Le terme « migrant illégal » ne devrait jamais être utilisé. Tous comme les autres personnes, les migrants ne sont pas « illégaux ». Ils peuvent être en situation « irrégulière » ou « sans papiers ». Le terme « illégal » est inapproprié.

⁹ <https://www.bls.gov/iag/tgs/iag71.htm>

trompeur, il contribue à des stéréotypes négatifs et criminalise les migrants. L'entrée et/ou le séjour irréguliers sont des infractions administratives, et non pénales, qui peuvent échapper au contrôle des migrants (par exemple, lorsqu'un employeur ou un sponsor ne renouvelle pas les permis ou ne paie pas un billet de retour). Ils n'impliquent aucun crime contre les personnes, les biens ou la sécurité nationale. De même, il n'est jamais approprié de qualifier les demandeurs d'asile ou les réfugiés de « migrants illégaux ». Demander l'asile est un droit de l'homme universel et les réfugiés sont protégés contre toute pénalisation pour avoir franchi les frontières sans autorisation pour chercher la sécurité. Ces dernières années, plusieurs grands groupes de médias ont pris des mesures pour cesser d'utiliser le terme « immigrant illégal ».

Personnes déplacées internes (PDI)

Les personnes déplacées internes (PDI) sont des personnes ou des groupes qui ont été contraints de quitter leur domicile en raison de, ou pour éviter les effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, mais qui n'ont pas franchi de frontière internationale. Le départ involontaire et le fait que la personne reste dans son pays sont les deux éléments qui définissent une PDI. Le deuxième élément distingue les PDI des réfugiés, étant donné que par définition, les réfugiés se trouvent hors de leur pays d'origine.

Migrant irrégulier ou sans papiers

Un migrant irrégulier ou sans papiers est une personne qui n'est pas autorisée à entrer, à séjourner ou à travailler dans le pays de destination. Les migrants ont souvent peu de contrôle sur les facteurs complexes qui déterminent leur statut, car ceux-ci relèvent souvent de circonstances administratives, et pas nécessairement des actions des migrants. Les migrants peuvent facilement passer d'un statut régulier à un statut irrégulier, souvent sans qu'il y ait faute de leur part. Par exemple, dans de nombreux États arabes, les droits de résidence et de travail des travailleurs migrants sont liés à leur parrain individuel dans le cadre du système de la *kafala*. Si leur employeur ne renouvelle pas leur permis, ils deviennent des migrants irréguliers. Si un travailleur migrant travaille pour quelqu'un d'autre que l'employeur indiqué sur son permis de travail, ou s'il « s'absente », il perd son droit légal de rester dans le pays. Parmi les autres migrants en situation irrégulière figurent les personnes qui ont été victimes de la traite des êtres humains ou les personnes dont la demande d'asile a été rejetée. Dans les pays d'origine où il existe des restrictions à la migration des femmes, telles que des interdictions sectorielles ou des limites d'âge, les femmes sont souvent poussées à la migration irrégulière, ce qui accroît leur vulnérabilité à l'exploitation et à la traite. Les migrants peuvent également passer d'un statut irrégulier à un statut régulier, notamment grâce à des programmes d'amnistie.

Le discours dominant associe l'irrégularité à la criminalité et considère la migration irrégulière comme un problème de sécurité. Les migrants irréguliers sont fréquemment victimes de harcèlement, d'arrestation, de détention et de retour forcé et risquent d'être victimes de travail forcé et de traite. Sans statut légal dans leur pays d'emploi, ils n'ont pas, ou très peu, de voies de recours en cas de violation de leurs droits. Le terme « irrégulier » est préférable à celui d'« illégal » puisque ce dernier a une connotation criminelle, est souvent incorrect d'un point de vue juridique et est considéré comme un déni de l'humanité des migrants et du droit d'être reconnu comme une personne devant la loi. Dans le cas des demandeurs d'asile et des réfugiés, il ne reconnaît pas non plus la protection offerte par le droit international des réfugiés contre la pénalisation de l'entrée ou du séjour non autorisé des personnes fuyant un conflit ou des persécutions.

Migrant

Bien qu'il n'existe pas de définition juridique officielle du migrant international, la plupart des experts s'accordent à dire qu'un migrant international est une personne qui change de pays de résidence habituelle, quelle que soit la raison de sa migration ou son statut juridique. En général, une distinction est faite entre la migration à court terme ou temporaire, couvrant les mouvements d'une durée de trois à 12 mois, et la migration à long terme ou permanente, se référant à un changement de pays de résidence pour une durée d'un an ou plus (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).

Travailleur migrant

Un travailleur migrant est une personne qui travaille dans un État dont elle n'est pas ressortissante. Ce terme est

utilisé de manière interchangeable avec celui de travailleur migrant (*labour migrant*), et désigne les personnes qui migrent spécifiquement dans le but de trouver un emploi. Il est important de noter qu'en arabe, le terme « migration » a une connotation de permanence (alors qu'en anglais, il concerne à la fois la migration temporaire et permanente), et les pays du Conseil de coopération du Golfe préfèrent donc utiliser le terme « travailleur sous contrat temporaire » ou "travailleur expatrié" plutôt que « travailleur migrant ».

Prêteur d'argent

Pour financer les frais de recrutement et de voyage, les particuliers peuvent se tourner vers des prêteurs d'argent pour financer leur migration à l'étranger. Les prêteurs d'argent facturent généralement des taux d'intérêt élevés, parfois entre 30 et 60 %. Il est arrivé que des travailleurs domestiques et des ouvriers asiatiques empruntent de l'argent pour garantir leur déménagement dans des pays arabes à la recherche de meilleures conditions économiques. En 2014, l'ONG libanaise KAFA.¹⁰ (Enough Violence and Exploitation) a produit la vidéo « Dreams for Sale." » (Rêves à vendre) portant sur les travailleurs domestiques migrants népalais et bangladais au Liban en vue de la sensibilisation et de la lutte contre l'esclavage. Elle indique que 69 % des travailleurs domestiques empruntent de l'argent ou vendent leurs biens pour couvrir les frais de recrutement et de voyage au Liban. Les transactions de prêt ne sont pas nécessairement documentées mais sont basées sur les comptes des migrants.

Réfugié

Les réfugiés sont des personnes qui se trouvent hors de leur pays d'origine et ont besoin d'une protection internationale parce qu'elles craignent d'être persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un certain groupe social, ou en raison d'un conflit, d'une violence généralisée ou d'autres circonstances qui ont considérablement troublé l'ordre public et les ont forcées à fuir. La définition du réfugié se trouve dans la Convention de 1951 et les instruments régionaux relatifs aux réfugiés, ainsi que dans le statut du HCR. La Convention sur les réfugiés définit les droits des réfugiés et les responsabilités des États. Une personne est un demandeur d'asile jusqu'à ce qu'il soit déterminé qu'elle est un réfugié conformément au droit national et international. Ce processus, appelé détermination du statut de réfugié, est entrepris par le HCR et/ou les États.

Travailleur saisonnier

Un travailleur saisonnier est une personne dont le moment et la durée du travail sont fortement influencés par des facteurs saisonniers tels que le cycle climatique, les jours fériés et/ou les récoltes agricoles. Il est courant dans les secteurs de l'agriculture, de l'hôtellerie et du tourisme. Le terme « travailleur saisonnier » est préféré à des termes tels que « travailleur temporaire », qui impliquent une relation invité-hôte qui n'est pas fondée sur l'égalité des droits du travail.

Travail(leur) du sexe

Le travail du sexe consiste à fournir des services sexuels en échange d'argent ou de biens, de manière régulière ou occasionnelle. *Les travailleurs du sexe* sont des femmes, des hommes et des personnes transgenres. L'utilisation du terme « travail du sexe » plutôt que « prostitution » reconnaît que le travail du sexe est un travail. De nombreuses personnes qui vendent des services sexuels préfèrent le terme « travailleur du sexe » et trouvent le terme « prostitué » dégradant et stigmatisant, ce qui contribue à leur exclusion des services sanitaires, juridiques et sociaux. Le travail du sexe est différent du *travail du divertissement*, bien que les deux soient souvent confondus.

Apatride

Un apatride est une personne qui n'est considérée comme un citoyen d'aucun pays, soit parce qu'elle n'a jamais eu de nationalité, soit parce qu'elle l'a perdue sans en acquérir une nouvelle. L'apatridie peut se produire pour plusieurs raisons, notamment la discrimination à l'encontre de certains groupes ethniques ou religieux, ou sur la base du sexe ; l'émergence de nouveaux États et la modification des frontières entre les États existants ; et les lacunes dans les lois sur la nationalité. Les apatrides peuvent avoir des difficultés à accéder aux droits fondamentaux tels que

¹⁰ <https://kafa.org.lb/en/node/142>

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=QFft7oWhloc&t=4s>

l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de mouvement.

Migrants bloqués

Le terme « migrants bloqués » est relativement nouveau et n'a pas encore été défini dans le droit international. Il renvoie aux migrants qui « se retrouvent légalement bloqués, parce qu'ils ne peuvent pas rester légalement dans le pays où ils sont physiquement présents, ni se déplacer vers un autre pays, ni retourner dans leur pays d'origine » (OIM). Les migrants peuvent se retrouver bloqués en transit, dans les pays de destination ou dans les zones frontalières. Les migrants se retrouvent bloqués de différentes manières, avec une série d'incidences sur leur statut juridique, leur sécurité personnelle, leur sûreté et leur bien-être. Ils sont vulnérables à la traite des êtres humains, la détention et à l'expulsion lorsqu'ils ne sont pas en mesure de régulariser leur statut.

Travailleur contractuel temporaire

Travailleur contractuel temporaire est préféré au terme *travailleur migrant* dans les États arabes. Il indique la nature temporaire et contractuelle de la migration de travail dans la région. Voir *travailleur migrant*.

Enfants non accompagnés et séparés

Les enfants non accompagnés (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants qui ont été séparés de leurs deux parents et qui ne sont pas pris en charge par un adulte qui, de par la loi ou la coutume, est responsable de leur bien-être. Les enfants séparés sont des enfants qui sont séparés à la fois de leurs deux parents ou de leur précédent tuteur attribué par la loi ou la coutume mais pas forcément de leurs autres parents. Un enfant est défini comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la loi qui lui est applicable ». Dans certains pays l'âge adulte est de 21 ans. Le Groupe de travail inter-agences sur les enfants non accompagnés et séparés fournit un manuel pratique utile et détaillé sur le sujet, notamment le cadre juridique international et les mandats¹².

Les enfants peuvent se retrouver non accompagnés ou séparés en raison de la persécution de l'enfant ou des parents, en raison d'un conflit ou d'une guerre, d'une traite dans divers contextes, ou de la recherche de meilleures opportunités économiques. Les enfants non accompagnés et séparés sont davantage exposés à l'exploitation et aux abus sexuels, au recrutement militaire, au travail des enfants et à la détention.

Travailleur migrant sans papiers

Voir *travailleur migrant irrégulier ou sans papiers*

Victime

Personne ayant subi un préjudice du fait d'un crime, d'un accident ou d'un autre événement ou d'une action. Par exemple, une victime de la traite des êtres humains ou d'une agression. Il peut arriver que les victimes préfèrent être désignées comme des survivants. Un exemple de mise en lumière de l'importance d'utiliser le bon langage pour décrire les migrants est un article en arabe dans la publication en ligne « Raseef 22 » intitulé « Quand est-ce qu'un migrant devient-il précieux ? Discussion sur la marge de la victoire de l'équipe 'française-africaine' à la Coupe du monde »¹³. L'accent est mis sur l'équipe nationale française de football qui a remporté le match final de la Coupe du monde 2018 et le championnat. Un tiers de ses membres étaient d'origine africaine. Leur succès a soulevé des questions quant à savoir si cette victoire était due au fait que leurs familles étaient originaires d'Afrique et s'ils étaient les exceptions représentant les « bons migrants » par opposition aux catégories stéréotypées de « victimes » ou de « criminels. » Cet article est une analyse efficace de la façon dont les médias peuvent utiliser la terminologie pour fournir un contexte dans les histoires.

¹² <https://www.iom.int/sites/default/files/HANDBOOK-WEB-2017-0322.pdf>

¹³ by Haifa Zaiter, July 27, 2018 <https://bit.ly/zuVoccx>

Statut

Évasion

L'évasion est le fait de s'enfuir ou de s'échapper secrètement, généralement pour éviter d'être repéré ou arrêté. Dans le contexte des travailleurs migrants dans les États arabes, l'évasion concerne les travailleurs migrants, en particulier les travailleurs domestiques migrants, qui quittent leur employeur/parrain sans autorisation. Dans le cadre du système de parrainage de la *kafala*, le fait de quitter le parrain sans autorisation fait du travailleur un *travailleur migrant irrégulier*, susceptible d'être arrêté, détenu ou renvoyé à son employeur par les autorités ou les agences de recrutement. Cela s'applique également aux travailleurs qui ont fui une situation d'exploitation ou d'abus. Le terme « sévade » criminalise le fait de démissionner ou d'échapper à un abus. Il est préférable d'utiliser le terme entre guillemets (« évadé ») et de toujours analyser la situation dans laquelle le travailleur a quitté l'employeur.

Le Dialogue d'Abu Dhabi

Le Dialogue d'Abu Dhabi a été créé en 2008 pour renforcer le dialogue interrégional sur la migration de main-d'œuvre entre les pays d'origine asiatiques et les pays de destination dans les États arabes. Le Dialogue comprend les 11 pays d'origine asiatiques (Afghanistan, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam) ; et 7 pays de destination (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis et Yémen).

Processus consultatif régional arabe sur la migration (ARCP)

Le Processus consultatif régional arabe sur la migration a été créé en 2015. Il comprend 22 États membres, mais l'adhésion de la Syrie a été suspendue. L'ARCP travaille à renforcer la coopération entre les États participants (y compris les pays d'origine, de transit et de destination), favorise une compréhension commune de la migration et de ses tendances futures dans la région arabe, et aide les gouvernements à participer avec une vision unifiée aux événements mondiaux liés à la migration. La Ligue des États arabes est le secrétariat de l'ARCP.

Accords bilatéraux

Les accords bilatéraux dans le contexte de la migration de main-d'œuvre sont des traités juridiquement contraignants entre un pays d'origine et un pays de destination. Ils décrivent les conditions, principes et procédures convenus qui régissent la migration de travail entre les deux États. Pour les pays de destination, les accords bilatéraux permettent d'obtenir un flux ordonné de travailleurs migrants qui répond aux besoins des employeurs et de l'industrie. Pour les pays d'origine, les accords bilatéraux garantissent un accès continu aux marchés du travail étrangers et des possibilités de promouvoir la protection et le bien-être de leurs travailleurs.

Fuite des cerveaux

Émigration de personnes qualifiées de leur pays d'origine vers un autre pays, généralement pour obtenir des salaires plus élevés ou de meilleures conditions de travail.

Gain de cerveaux

Immigration de personnes qualifiées dans le pays de destination. Encore appelée « fuite des cerveaux inversée ».

Travail des enfants

Le travail des enfants est défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui mine leur développement physique et mental. Il s'agit d'un travail qui est mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisible pour les enfants, et qui interfère avec leur scolarité et leur santé. Dans ses formes les plus extrêmes, le travail des enfants consiste à les réduire en esclavage, à les séparer de leur famille, à les exposer à de graves dangers et maladies et/ou à les laisser voler de leurs propres ailes dans la rue.

Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme un travail des enfants et ne doivent pas être supprimés. La participation d'enfants ou d'adolescents à des travaux qui n'affectent pas leur santé et leur développement personnel ou n'interfèrent pas avec leur scolarité est généralement considérée comme positive. Il s'agit d'activités telles que l'aide aux parents à la maison, l'aide à l'entreprise familiale ou le fait de gagner de

l'argent de poche en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires. Ces types d'activités participent au développement de l'enfant et au bien-être de sa famille, lui permettent d'acquérir des compétences et une expérience et le préparent à devenir un membre productif de la société à l'âge adulte.

La question de savoir si des formes particulières de travail peuvent être qualifiées de « travail des enfants » dépend de l'âge de l'enfant, du type et des heures du travail effectué, des conditions dans lesquelles le travail est effectué et de la manière dont il est effectué. La réponse varie d'un pays à l'autre, ainsi que d'un secteur à l'autre dans les pays.

Migration circulaire

La migration circulaire désigne les mouvements temporaires officiels ou officieux à caractère répétitif à travers les frontières. Les programmes de migration circulaire gérés ou réglementés sont apparus comme un outil de politique migratoire permettant d'atténuer les effets de la fuite des cerveaux et de promouvoir le développement des pays d'origine grâce à un flux régulier de transferts de fonds, au retour de travailleurs qualifiés et au soutien au développement des entreprises.

Citoyenneté (ou nationalité)

La citoyenneté d'un État est une forme d'identité légale. Les États ont le droit souverain de définir l'éligibilité à la citoyenneté et de déterminer les lois sur la nationalité. Si tous les êtres humains jouissent de droits en vertu du droit international, dans la pratique, le lien juridique de la citoyenneté sert de base à l'exercice et à la jouissance de nombreux droits de l'homme, notamment l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, la participation aux processus politiques et l'égalité devant la loi. La citoyenneté peut être conférée à la naissance, ou accordée par « naturalisation » ou par d'autres moyens. Les individus et les groupes peuvent perdre leur citoyenneté ou la voir révoquée, ce qui peut les rendre apatrides. En fonction des lois d'un pays, les individus peuvent avoir la citoyenneté de plus d'un pays.

Les lois sur la citoyenneté peuvent être discriminatoires envers les femmes. Les femmes n'ont souvent pas le même droit que les hommes de transmettre leur nationalité à leurs enfants ou à leurs conjoints étrangers. Cette contrainte peut entraîner toute une série de restrictions pour leurs enfants et leurs conjoints étrangers, notamment en ce qui concerne leur capacité à étudier, travailler, voyager, accéder aux soins de santé et participer pleinement à la société.

Négociation collective

La négociation collective désigne toutes les négociations qui ont lieu entre un employeur (ou un groupe d'employeurs ou d'organisations d'employeurs) et une organisation de travailleurs dans le but de déterminer les conditions de travail et les modalités d'emploi, ou de réglementer les relations entre les employeurs et les travailleurs ou leurs organisations respectives. Le droit à la négociation collective s'étend à tous les travailleurs, notamment aux travailleurs migrants. Le mouvement syndical dans la région des États arabes est confronté à d'importants défis politiques, et les possibilités pour les travailleurs migrants de s'engager dans la négociation collective sont faibles. *Voir liberté d'association.*

Processus de Colombo

Le Processus de Colombo est un processus consultatif régional en rapport avec la migration de travail de l'Asie vers les États arabes. Il comprend 12 membres d'Asie (Afghanistan, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande, Cambodge et Vietnam) et 13 États observateurs (Australie, Bahreïn, Italie, Koweït, Malaisie, Qatar, République de Corée, Arabie saoudite, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni et États-Unis) invités sur une base ponctuelle. Il a été initié pour la première fois en 2003.

Substitution de contrat

Pratique selon laquelle les conditions d'emploi auxquelles le travailleur avait initialement souscrit (par écrit ou verbalement) sont remplacées par un autre contrat comportant des conditions moins favorables, telles qu'un salaire inférieur, des conditions de travail et de vie moins bonnes, voire un milieu de travail ou un emploi différent. Cette pratique est illégale et, dans le cadre du système de parrainage de *kafala*, elle peut placer le travailleur en situation

d'irrégularité (s'il travaille pour un employeur autre que celui figurant sur son visa ou son permis de travail).

Pays de destination

Le pays de destination, est le terme le plus neutre et précis pour parler d'un pays dans lequel une personne a l'intention de vivre ou de résider.

Pays d'origine

Le pays d'origine est un terme neutre et précis pour parler d'un pays à partir d'où un migrant, un demandeur d'asile ou un réfugié est originaire. Il est préférable au terme « pays de départ » ou « pays d'origine ».

Servitude pour dettes

La servitude pour dettes - ou travail servile - est une situation dans laquelle un travailleur est obligé de travailler pour un employeur afin de rembourser un prêt. Les travailleurs peuvent être amenés à travailler pour tenter de rembourser une dette contractée, ou parfois héritée. La dette peut provenir d'avances sur salaire ou de prêts destinés à couvrir les frais de recrutement ou de transport, ou encore de dépenses de la vie quotidienne ou d'urgence. Les employeurs ou les recruteurs font en sorte qu'il soit difficile pour les travailleurs d'échapper à une dette en sous-évaluant le travail effectué ou en gonflant les taux d'intérêt ou les frais de nutrition et de logement. La servitude pour dette reflète un déséquilibre de pouvoir entre le travailleur et le débiteur et l'employé et le créancier et est un indicateur de *travail forcé*. Cette situation a pour effet de lier le travailleur à l'employeur pour une durée non déterminée, allant d'une seule saison à des années, voire à des générations successives. Il est concrètement différent d'un emprunt « normal » auprès d'une banque ou d'un autre prêteur indépendant, remboursable à des conditions mutuellement convenues et acceptables.

Travail décent

Le travail décent est un concept qui englobe des possibilités de travail productif et offrant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles ; de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ; la liberté pour les personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie ; et l'égalité des chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. Le travail décent est un élément clé pour parvenir à une mondialisation équitable et réduire la pauvreté. Pour parvenir à un travail décent, il faut créer des emplois, des droits au travail, une protection sociale et un dialogue social, avec l'égalité des sexes comme objectif transversal.

Expulsion (alors que certaines organisations préfèrent éviter ce terme, de nombreux gouvernements l'utilisent encore pour décrire l'expulsion de ressortissants étrangers de leur pays)

L'expulsion est l'acte de renvoyer un ressortissant étranger d'un pays, soit vers son pays d'origine, soit vers un pays tiers. Alors que les migrants devraient toujours avoir accès à une représentation légale et avoir la possibilité de faire appel de leur expulsion avec effet suspensif, ces garanties procédurales ne sont pas toujours assurées. Dans certains cas, les migrants sont expulsés par la force, ou par d'autres formes de contraintes. Voir également la *détention des immigrants*.

L'expulsion de *réfugiés* et de *demandeurs d'asile* vers un lieu où leur vie ou leur liberté serait menacée est appelée *refoulement*. La protection contre le refoulement est une pierre angulaire du droit international des réfugiés et des droits de l'homme. Le principe de *non-refoulement* interdit le renvoi, de quelque manière que ce soit, d'une personne vers un territoire où elle risque d'être persécutée ou de subir des actes de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme. Le non-refoulement comporte le retrait direct et indirect (via des pays tiers ou d'autres pays) de personnes lorsqu'elles sont exposées à de tels risques. Ce principe s'oppose au rejet à la frontière ou au refus d'admettre dans un territoire une personne, là où cette admission résultera en un refoulement.

Le terme « retour volontaire » est parfois utilisé lorsque des personnes se conforment aux ordres d'expulsion sans y être contraintes, ou acceptent des programmes de « retour volontaire assisté » (RVA) qui offrent aux migrants ou aux demandeurs d'asile un retour, une réintégration ou une aide en espèces pour retourner dans leur pays d'origine.

Cependant, la nature « volontaire » de ces retours est très discutable s'il n'y a pas de réelle alternative pour les migrants, autre que l'expulsion par la force. Même lorsque le retour forcé n'est pas menacé, la perspective, par exemple, de longues procédures d'asile ou de détention par l'immigration peut remettre en question le caractère « volontaire » de certains retours. Le terme « rapatriement volontaire » est distinct du retour volontaire ou RVA et fait référence au retour libre et informé des réfugiés dans leur pays d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Le rapatriement volontaire peut être organisé (lorsqu'il a lieu sous les auspices des États concernés et/ou du HCR) ou spontané (c'est-à-dire lorsque les réfugiés se rapatrient d'eux-mêmes avec peu ou pas d'implication directe des autorités gouvernementales ou du HCR).

Diaspora

La diaspora désigne un peuple, ou une population ethnique, qui quitte sa patrie ethnique traditionnelle, ou son pays d'origine, et se disperse dans d'autres parties du monde. La diaspora est également définie au sens large comme des individus et des membres de réseaux, d'associations et de communautés qui ont quitté leur pays d'origine mais qui conservent des liens sociaux, économiques et politiques. Ce concept couvre les communautés établies, les travailleurs migrants temporairement basés à l'étranger, les personnes ayant la citoyenneté du pays d'origine ou de destination, les doubles citoyens et les migrants de la deuxième/troisième génération.

Discrimination

La discrimination dans le contexte du travail est toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique ou l'origine nationale (entre autres caractéristiques), qui a pour effet de supprimer ou d'influencer l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi ou de profession. *Voir également égalité des chances.*

Servitude domestique

On parle de servitude domestique lorsque les employés de maison ne sont pas autorisés à quitter le foyer dans lequel ils travaillent ; ils travaillent généralement de longues heures, sont peu ou pas payés, se voient souvent confisquer leurs papiers et sont fréquemment maltraités. Selon End Slavery Now (littéralement Mettre fin à l'esclavage maintenant), « la servitude domestique est la pratique apparemment normale de l'aide à domicile qui sert de couverture à l'exploitation et au contrôle d'une personne, généralement originaire d'un autre pays. C'est une forme de travail forcé, mais elle justifie également sa propre catégorie d'esclavage en raison des contextes et des défis uniques qu'elle présente.¹⁴»

Ethnicité et race

L'*ethnicité* désigne un groupe social qui partage une langue commune, des expériences ancestrales, sociales, culturelles ou nationales. La *race* fait référence à un groupe de personnes qui partagent des caractéristiques physiques similaires et distinctes. La race est associée à la biologie, tandis que l'ethnicité est associée à la culture.

Égalité des chances

L'égalité des chances dans le monde du travail fait référence à l'égalité des droits en termes de rémunération, de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et de sécurité sociale pour toutes les personnes. Des millions de femmes et d'hommes dans le monde se voient refuser l'accès à des emplois et à des formations, perçoivent de faibles salaires ou sont limitées à certaines professions simplement en raison de leur sexe, de leur handicap, de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique ou de leurs croyances, sans prendre en considération leurs capacités et leurs compétences. *Voir discrimination.*

Exploitation

L'exploitation est le fait d'utiliser quelqu'un ou quelque chose pour en tirer un avantage personnel.

Migration forcée et migration volontaire

La migration forcée n'est pas un concept juridique. Ce terme décrit le départ forcé d'une personne de son pays

¹⁴ <http://www.endslaverynow.org/learn/slavery-today/domestic-servitude>

d'origine. Les exemples de ce type de contrainte comprennent notamment les catastrophes environnementales ou naturelles, les catastrophes chimiques ou nucléaires, la famine, la traite des êtres humains, la guerre, les conflits armés, les troubles graves de l'ordre public ou l'incapacité ou la mauvaise volonté d'un État à protéger les droits de l'homme de ses citoyens. On parle de migration volontaire lorsque les personnes se déplacent de leur propre gré. Cependant, la mobilité humaine prenant une allure plus globale et plus fréquente, la distinction traditionnelle entre migration forcée et migration volontaire est devenue moins nette. Cette situation engendre un argument de plus en plus convaincant en faveur d'une approche globale des droits des réfugiés et des migrants, indépendamment des raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays d'origine ou de leur statut juridique.

Travail forcé

Le travail forcé désigne les situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler par le recours à la violence ou à l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que l'accumulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou des menaces de dénonciation aux autorités. Il est défini par la Convention de l'OIT sur le travail forcé, 1930 (n° 29) comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert volontairement ». Le travail forcé peut survenir lorsque le travail est imposé à des personnes par les autorités de l'État, par des entreprises privées ou par des particuliers. Le concept de travail forcé est défini de manière assez large et couvre donc un large éventail de pratiques de travail sous contrainte.

Le travail forcé est différent des conditions de travail non conformes aux normes ou de l'exploitation. Divers indicateurs peuvent être utilisés pour déterminer si une situation relève du travail forcé, comme les restrictions à la liberté de mouvement et d'association des travailleurs, la rétention du salaire ou des papiers d'identité, la violence physique ou sexuelle, les menaces et l'intimidation ou les dettes frauduleuses auxquelles les travailleurs ne peuvent pas échapper. Le travail forcé peut résulter d'un mouvement interne ou d'un pays à un autre, ce qui rend certains travailleurs particulièrement vulnérables au recrutement trompeur et aux pratiques de travail coercitif. Il touche également les personnes dans leur région d'origine, nées ou manipulées pour être établies dans un statut de servitude ou d'asservissement. Le travail forcé inclut les services sexuels forcés. Outre qu'il constitue une violation grave des droits fondamentaux de l'homme, le fait d'imposer le travail forcé constitue une infraction pénale.

Le travail forcé, la servitude pour dettes et la traite des personnes sont des termes étroitement liés mais non identiques d'un point de vue juridique. La traite des personnes peut également être considérée comme l'édiction d'un travail forcé. Les seules exceptions à cette règle sont les cas de traite à des fins de prélèvement d'organes, de mariage ou d'adoption forcés, à moins que ces dernières pratiques n'entraînent un travail forcé.

Mariage forcé

Il se produit lorsqu'une femme ou une fille, ou occasionnellement un homme ou un garçon, est contraint de se marier contre son gré. La fille peut être vendue par sa famille, donnée pour rembourser une dette familiale ou donnée pour restaurer son « honneur ».

Retour forcé

Le retour forcé est l'acte d'expulser ou de déplacer un ressortissant étranger d'un pays, soit vers son pays d'origine, soit vers un pays tiers. Alors que les migrants devraient toujours avoir accès à une représentation légale et avoir la possibilité de faire appel de leur retour forcé avec effet suspensif, ces garanties procédurales ne sont pas toujours assurées. Dans certains cas, les migrants sont renvoyés par la force, ou d'autres formes de coercition sont utilisées. *Voir également non refoulement.*

État fragile

Un État fragile est un pays pris au piège dans un conflit violent ou une crise, ou qui s'en remet. Les moyens dont disposent les États fragiles sont faibles, ce qui rend les citoyens vulnérables aux chocs sociaux, politiques et économiques. La fragilité a un impact négatif sur la croissance économique, le développement social et la création d'emplois, qui ont également le potentiel d'accentuer la fragilité de l'État et de miner davantage les perspectives de croissance et de stabilité. Bien que les causes premières de la fragilité varient, l'inégalité, le manque de possibilités de travail décent et l'exclusion sociale sont des caractéristiques communes des situations de fragilité. La fragilité ne

concerne pas seulement des États individuels, mais aussi des foyers de fragilité à l'intérieur ou au-delà des frontières. La fragilité des États et l'instabilité qui en résultent peuvent créer des « effets d'entraînement » et contribuer à la déstabilisation des États et régions voisins.

Liberté de mouvement

La liberté de mouvement est un droit humain fondamental qui comporte le droit de quitter tout pays, le droit d'entrer et de rester dans son pays d'origine et le droit de circuler librement sur le territoire de l'État de résidence ou d'emploi. Ce droit englobe donc à la fois les mouvements internationaux et internes.

Dans l'Union européenne¹⁵, il prend la forme suivante :

« La libre circulation des travailleurs est un principe fondamental du traité inscrit à l'article 45 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et développé par le droit dérivé de l'UE et la jurisprudence de la Cour de justice. Les citoyens de l'UE ont le droit:

- de chercher un emploi dans un autre pays de l'UE
- d'y travailler sans avoir besoin d'un permis de travail
- d'y résider à cette fin
- d'y rester même après la fin de leur emploi
- de bénéficier de l'égalité de traitement avec les ressortissants nationaux en ce qui concerne l'accès à l'emploi, les conditions de travail et tous les autres avantages sociaux et fiscaux
- Les ressortissants de l'UE peuvent également bénéficier du transfert de certains types de couverture en matière de santé et de sécurité sociale vers le pays dans lequel ils vont chercher du travail. »

Le droit à la liberté de circulation représente un défi dans le contexte du système de parrainage de la kafala. Le sponsor/employeur peut être en mesure de contrôler la mobilité du travailleur en retenant son identité et ses documents de voyage, et en contrôlant sa capacité à changer d'employeur ou à quitter le pays. Dans le cadre du système de parrainage, les travailleurs font également face à un manque de contrôle sur leur liberté de mouvement en raison du trafic de visas et du transfert du parrainage à un autre employeur sans le consentement des travailleurs. *Les travailleurs domestiques* peuvent se voir interdire de quitter les locaux de leur lieu de travail (domicile de l'employeur), même pendant leur jour de congé.

Visas gratuits

Les visas gratuits sont des visas de travail pour lesquels il y a un parrain, mais pas d'emploi à l'arrivée. Le parrain dont le nom figure sur le visa n'emploie pas réellement le travailleur, et celui-ci travaillera donc pour un employeur autre que celui dont le nom figure sur le visa ; ce qui en fait un travailleur irrégulier. Les travailleurs migrants peuvent ou non être informés de cette pratique avant leur départ pour le pays de destination. Les travailleurs qui se lancent dans cette pratique versent généralement une somme d'argent importante au parrain mentionné sur leur visa pour maintenir cette relation. Parfois, des sociétés fictives sont enregistrées simplement pour obtenir et trafiquer des visas gratuits. Si le travailleur n'a pas connaissance de la gratuité du visa, cette pratique revient à de la tromperie, à une fraude et le travailleur peut être victime de la traite. Cette pratique est illégale dans la plupart des États arabes. C'est probablement parce qu'elle est davantage pratiquée dans les États arabes et que les lois européennes sont plus strictes.

Liberté d'association

La liberté d'association est le droit pour les travailleurs et les employeurs de former des organisations et d'y adhérer pour promouvoir et défendre leurs intérêts. Dans certains pays, certaines catégories de travailleurs, à l'exemple des travailleurs domestiques ou des travailleurs migrants, se voient refuser la liberté d'association ; les organisations de travailleurs et d'employeurs sont illégales, suspendues ou perturbées ; et dans certains cas extrêmes, des syndicalistes sont arrêtés ou tués. Les travailleurs doivent être protégés contre la discrimination antisyndicale et, en particulier, contre le refus d'être employés en raison de leur appartenance ou de leur participation à des activités syndicales.

¹⁵ <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=457>

Chaînes d'approvisionnement mondiales

Une chaîne d'approvisionnement ou de valeur mondiale est le réseau international d'entreprises ou d'activités qui travaillent pour développer, produire et livrer un produit aux consommateurs. Des défis se posent lorsque de grandes entreprises prennent des décisions d'investissement et d'approvisionnement qui affectent les conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, sans être directement responsables de l'emploi des travailleurs. La pression sur les prix et les délais de livraison et la concurrence intense entre les fournisseurs peuvent entraîner une pression baissière sur les salaires, les conditions de travail et le respect des droits fondamentaux des travailleurs participant aux chaînes. Le champ d'application de la législation, de la réglementation et de la juridiction du travail se situant au niveau national, l'approvisionnement transfrontalier en biens et services crée des difficultés pour le contrôle et la réglementation des conditions dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Violence basée sur le genre

La violence basée sur le genre désigne la violence exercée contre un individu en raison de son genre ou de la perception qu'il a de son genre. Les travailleurs migrants, en particulier les femmes, sont exposés à la violence sexuelle et basée sur le genre de la part des employeurs, des agences de recrutement, des conjoints et des membres de la famille, des autorités chargées de l'application des lois, y compris les responsables politiques et les douaniers et officiers de justice, en plus des trafiquants d'êtres humains.

Harcèlement

Le harcèlement désigne toute forme d'abus émotionnel ou physique, de persécution ou de victimisation. Le harcèlement en milieu de travail se caractérise par des attaques négatives persistantes de nature physique ou psychologique à l'encontre d'un individu ou d'un groupe d'employés et qui sont généralement imprévisibles, irrationnelles et injustes.

Le *harcèlement sexuel* peut être défini comme un comportement fondé sur le sexe qui est à la fois importun et offensant pour son destinataire. Le harcèlement sexuel en milieu de travail peut se manifester dans des situations où un avantage professionnel - tel qu'une augmentation de salaire, une promotion ou même le maintien dans l'emploi - est soumis à la condition que la victime accède à des demandes de comportement sexuel. Un environnement de travail hostile dans lequel le comportement crée des conditions intimidantes ou humiliantes pour la victime est une autre forme de harcèlement sexuel en milieu de travail. Le harcèlement sexuel peut être physique (attouchements physiques, proximité inutile), verbal (commentaires et questions sur l'apparence, le mode de vie ou l'orientation sexuelle) ou non verbal (sifflements, gestes à connotation sexuelle, exposition de matériel sexuel).

Communauté hôte

Une communauté hôte est une communauté, ou des ménages familiaux individuels, qui accueillent provisoirement et partagent des ressources privées et publiques avec des populations de réfugiés ou de personnes déplacées internes (PDI). L'abri est fourni dans des sites d'hébergement temporaire définis, des bâtiments publics (camps ou abris collectifs) ou dans des maisons ou résidences individuelles. Il est important, lorsqu'on aborde la question de la protection des réfugiés et des PDI, de tenir compte des besoins des communautés hôte, souvent déjà vulnérables, et qui peuvent le devenir encore plus en raison de l'arrivée de PDI.

Traite des êtres humains

Exploite les personnes à des fins lucratives et viole leurs droits fondamentaux. Les trafiquants ciblent les personnes en tant qu'individus. Ils sont généralement liés à des réseaux criminels qui organisent le travail forcé, la servitude domestique, l'exploitation sexuelle, l'esclavage et le prélèvement d'organes. Les personnes sont vulnérables à la traite si elles n'ont pas l'autorisation de voyager depuis leur pays d'origine, ou si elles ne sont pas enregistrées pour vivre et travailler dans leur pays de destination.

Papiers d'identité, de voyage et de travail

Les papiers d'identité, de voyage et de travail, tels que le passeport, la carte d'identité nationale ou « étrangère » et les permis de travail ou de résidence, sont la preuve de l'identité, de la nationalité, du statut juridique des migrants et de leur droit de rester et de travailler dans le pays de destination. Ces documents sont essentiels à la mobilité et à

la sécurité des travailleurs migrants à toutes les étapes du processus de migration et d'emploi. Les papiers d'identité et de voyage doivent faciliter les déplacements des migrants et l'accès aux services de santé, juridiques, consulaires et éducatifs ; ils sont essentiels pour les démarches pratiques telles que l'ouverture d'un compte bancaire. Tous les individus, y compris les travailleurs migrants, gardent le droit d'être en possession de leurs documents personnels, et dans certains pays, les migrants doivent porter leurs documents d'identité ou des copies sur eux à tout moment.

Cependant, à toutes les étapes du processus de migration, divers acteurs privés, notamment des recruteurs, des courtiers et des employeurs, violent les droits des travailleurs migrants en saisissant et en conservant leurs documents d'identité et de voyage comme moyen de contrôle. La confiscation des documents personnels rend les migrants vulnérables au harcèlement, à l'arrestation et à l'expulsion par les autorités, et restreint leur mobilité et leur liberté de mouvement. La rétention des documents d'identité est un indicateur du *travail forcé*, car la rétention des documents personnels est souvent utilisée comme un moyen d'empêcher les travailleurs de s'échapper ou de rechercher du secours.

Détention des immigrants

La détention des immigrants est l'enfermement d'individus sans statut migratoire régulier dans des prisons ou des centres de détention, temporairement ou pour des périodes indéfinies, pendant que leur cas est traité par les autorités ou les tribunaux. Selon les normes internationales relatives en matière de droits de l'homme, la détention des immigrants doit être prescrite par la loi, une mesure de dernier recours, uniquement pour la période la plus courte possible et lorsqu'aucune autre mesure moins restrictive n'est disponible. Les États devraient prendre des mesures pour mettre en œuvre des mesures alternatives à la détention des immigrants. Les enfants ne devraient pas être détenus en raison de leur statut migratoire ou de leur entrée irrégulière dans le pays. En vertu du droit des réfugiés, les réfugiés et les demandeurs d'asile ne devraient pas être soumis à des sanctions telles que des amendes ou des peines de prison en raison de leur entrée ou de leur présence illégale.

Kafala/Kafeel

La kafala est généralement interprétée en anglais comme un « parrainage », bien qu'en arabe classique, sa signification soit plus proche des connotations de « garantie » (daman) et de « prendre soin de » (kafl). La kafala est décrite dans les États arabes comme étant issue d'une tradition bédouine d'hospitalité, où les étrangers étaient considérés comme les invités d'un local qui assumait la responsabilité juridique et économique de leur bien-être, ainsi que des conséquences de leurs actes. Aujourd'hui, le parrainage par la kafala est plutôt utilisé comme un moyen de réglementer le travail des migrants dans les pays du CCG (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar et Émirats arabes unis), ainsi que dans les États non membres du CCG (Jordanie et Liban). L'Arabie saoudite, membre du CCG, a modifié sa loi sur la « kafala » en mars 2021, permettant ainsi aux travailleurs expatriés de bénéficier de la mobilité professionnelle et de la liberté d'entrer et de sortir du royaume sans avoir besoin de l'autorisation d'un employeur.

Dans le cadre de la kafala, le statut d'immigration et de résidence légale d'un travailleur migrant est lié à un parrain individuel (kafeel) pendant toute la durée de son contrat, de sorte que le travailleur ne peut pas entrer dans le pays, démissionner d'un emploi, transférer un emploi ou quitter le pays sans avoir obtenu au préalable l'autorisation explicite de son employeur. La kafala a été critiquée comme créant des situations proches du travail forcé.

Marché du travail

Un marché du travail se rapporte aux activités des travailleurs, y compris les travailleurs migrants, à la recherche d'un emploi, les employeurs à la recherche de travailleurs possédant les compétences adéquates, et la détermination des salaires. Le marché du travail est défini par un certain nombre de forces, notamment le taux d'activité de la population ; l'emploi par secteur (agriculture, industrie ou services) ; les heures de travail, l'état de l'économie informelle ; le niveau de chômage, y compris celui des jeunes ; le niveau d'éducation et de qualification de la main-d'œuvre ; les salaires ; et la pauvreté. Ces facteurs reflètent le bien-être des travailleurs et de la productivité de l'économie.

Mobilité du marché du travail

La mobilité du marché du travail est généralement définie comme le mouvement des travailleurs entre les

professions ou les employeurs, ou entre les lieux géographiques au sein d'un pays. Sous le parrainage de la kafala, la mobilité des travailleurs migrants sur le marché du travail est sous le contrôle du *kafeel*/parrain. Lorsque les travailleurs (migrants) ont la liberté de résilier leur contrat unilatéralement et de changer d'employeur sans l'accord du premier, ils sont moins susceptibles d'être confrontés à des situations de *travail forcé*.

Migration de travail

La migration de travail est définie comme le déplacement de personnes d'un lieu géographique à un autre pour trouver un emploi rémunéré. La migration de travail peut être interne, par exemple de la campagne vers la ville, ou internationale, par-delà les frontières.

Normes du travail

Les normes internationales du travail sont des instruments juridiques élaborés par les mandants de l'OIT (gouvernements, employeurs et travailleurs) qui définissent les principes et les droits fondamentaux au travail. Les normes du travail sont adoptées lors de la Conférence internationale du travail annuelle de l'OIT. Il s'agit soit de conventions, soit de recommandations. Les conventions sont des traités internationaux juridiquement contraignants qui peuvent être ratifiés par les États membres, tandis que les recommandations servent de lignes directrices non contraignantes. Les pays qui les ratifient s'engagent à appliquer la convention dans leur législation et leur pratique nationales et à rendre compte de son application à intervalles réguliers.

Le Conseil d'administration de l'OIT a identifié huit conventions comme « fondamentales », couvrant des sujets qui sont considérés comme des principes et des droits fondamentaux au travail. Ces huit conventions couvrent les catégories suivantes : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Test obligatoire du VIH

Le dépistage obligatoire du VIH chez les travailleurs migrants est une condition préalable courante pour les travailleurs migrants potentiels dans les pays d'origine. Le dépistage obligatoire du VIH à des fins d'emploi est discriminatoire et viole les droits à la vie privée protégés par le droit international des droits de l'homme. Il ne constitue pas non plus un moyen efficace de prévenir la propagation de la transmission du VIH ou d'atténuer les effets de l'épidémie. L'OIT a publié « Mandatory HIV testing for employment of migrant workers in eight countries of South-East Asia : From discrimination to social dialogue » [Le dépistage obligatoire du VIH pour l'emploi des travailleurs migrants dans huit pays d'Asie du sud-est : de la discrimination au dialogue] en 2009¹⁶ et ces procédures sont toujours en vigueur dans de nombreux pays.

Test de grossesse obligatoire

Le test de grossesse obligatoire pour les femmes avant le départ est une exigence courante dans la migration internationale de travail vers les États arabes. Les résultats du test peuvent être communiqués aux agents et aux employeurs, et entraîner une perte d'emploi ou une expulsion si les résultats sont positifs. Il est essentiel de recevoir le plein consentement avant de procéder à tout test, et de respecter la vie privée et la confidentialité des résultats des tests. Au Liban, les employées de maison philippines, par exemple, sont obligées d'effectuer une visite médicale complète comportant des tests de dépistage du VIH, de grossesse et d'autres test avant d'aller travailler dans des foyers libanais. Elles sont également soumises à des tests à leur arrivée pour s'assurer qu'elles ne sont pas enceintes ou porteuses d'une quelconque maladie. Si les tests s'avèrent positifs, les travailleurs sont renvoyés chez eux. L'OIT a publié le rapport "Maternity Protection at Work" [La protection de la maternité au travail] qui dresse une liste de plusieurs pays exigeant un tel test¹⁷.

Test et vaccin Covid-19 obligatoires pour les migrants

Certains pays exigent des tests et/ou des vaccins Covid-19 obligatoires pour les travailleurs migrants et sont tenus

¹⁶ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--asia/--ro-bangkok/--sro-bangkok/documents/publication/wcms_112972.pdf

¹⁷ <https://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc87/rep-v-2b.htm>

de fournir des vaccins aux réfugiés. « L'impact du Covid-19 sur les migrants et les réfugiés dans la région arabe¹⁸ » est une référence utile, mais étant donné la vitesse à laquelle la pandémie s'est propagée par vagues et la façon dont elle a muté ou évolué à travers les variantes, les réglementations relatives au virus doivent être vérifiées régulièrement.

Protocole d'entente (PE)

Un protocole d'entente (PE) régissant la migration de travail est un accord non contraignant décrivant les termes et conditions régissant la migration de travail entre deux États. *Voir également accords bilatéraux.*

Couloir de migration

Un couloir de migration est la voie migratoire entre deux pays dans laquelle il existe des liens migratoires réguliers et établis.

Salaire minimum

Le salaire minimum est le montant minimal qu'un employeur doit verser aux travailleurs. Le salaire minimum ne peut être réduit par une convention collective ou un contrat individuel. En d'autres termes, même si un travailleur accepte d'être payé moins que le salaire minimum, cela reste illégal. Le salaire minimum s'applique à tous les travailleurs dans tous les secteurs et types d'emploi. L'objectif du salaire minimum est de protéger les travailleurs et de garantir un *marché du travail* juste et équitable.

Flux migratoires mixtes

Les principales caractéristiques des flux migratoires mixtes sont la multiplicité des facteurs à l'origine de ces mouvements et les besoins et motifs différenciés des personnes impliquées. Plusieurs flux migratoires comprennent des personnes qui se déplacent pour diverses raisons, suivent des itinéraires ou adoptent des modes de déplacement communs et ont des besoins et des profils variés. Il peut s'agir de réfugiés, de demandeurs d'asile, d'autres personnes déplacées de force, de personnes faisant l'objet d'un trafic illicite, de migrants économiques, de victimes de la traite des êtres humains et de migrants bloqués. Les personnes peuvent également passer d'une catégorie à l'autre au cours de leur migration. La reconnaissance croissante des dynamiques migratoires complexes a conduit à l'émergence de la notion de « migration mixte ». Ces flux migratoires mixtes constituent un défi pour les politiques de migration et d'emploi, car les régimes politiques ont tendance à classer les migrants par catégories distinctes, à faciliter leur entrée et à déterminer leurs droits en conséquence.

Mécanisme national d'orientation

Il s'agit d'un concept de cadre dans lequel les institutions publiques et les organisations de la société civile coopèrent pour identifier les victimes de traite des êtres humains ou d'esclavage et s'assurer qu'elles reçoivent un soutien. Ces mécanismes existent sous la forme de bureaux nationaux ou parfois aussi sous la forme de pratiques de *coopération de facto* entre les institutions étatiques mandatées et les acteurs de la société civile. Ceux-ci ont été établis conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Le processus de localisation et d'identification des victimes potentielles¹⁹ est au cœur du mécanisme d'orientation de chaque pays.

Nationalité

Voir citoyenneté

Non-refoulement

Le principe de non-refoulement est un principe fondamental du droit international des réfugiés qui interdit aux États d'expulser ou de renvoyer (refouler) un réfugié vers un endroit où sa vie ou sa liberté est menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.

¹⁸ <https://reliefwebint/sites/reliefwebint/files/resources/impact-covid-19-migrants-refugees-arab-region-policy-brief-english.pdf>

¹⁹ <https://ethicaljournalismnetwork.org/reporting-trafficking-human-beings>

Ce principe est clairement exprimé par l'article 33 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Les normes en matière de droits de l'homme offrent une protection supplémentaire contre le refoulement, en plus de celle offerte par le droit des réfugiés, notamment en ce qui concerne les situations où il existe un risque important de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant. Le principe de non-refoulement est largement reconnu comme une règle du droit international coutumier et est donc contraignant pour tous les États, qu'ils soient ou non parties à la Convention de 1951 ou aux instruments internationaux pertinents relatifs aux droits de l'homme.

Agence de sous-traitance

Une agence ou entreprise de sous-traitance (encore appelées entreprise de « main-d'œuvre ») opère dans le pays de destination pour fournir une main d'œuvre temporaire à d'autres sociétés pour une durée déterminée. Cette pratique est courante dans le secteur de la construction, mais également pour des services tels que le nettoyage et la sécurité. Les travailleurs migrants ne reçoivent pas leur salaire de l'entreprise qui les emploie, mais de l'agence de sous-traitance, qui peut prélever un pourcentage avant de payer le travailleur. En plus d'être responsable du paiement des salaires des travailleurs, l'agence de sous-traitance fournit généralement le logement, la nourriture et la couverture d'assurance des travailleurs.

Protection

Le concept de protection a été défini par le Comité permanent inter-agences comme « toutes les activités visant à assurer le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des corpus juridiques pertinents » (c'est-à-dire le droit des droits de l'homme, le droit humanitaire international et le droit des réfugiés) ».

Zones industrielles qualifiées (encore appelées zones franches d'exportation ou zones économiques spéciales)

Une zone industrielle qualifiée (ZIQ) est une zone industrielle spécialisée dans la fabrication de produits destinés à l'exportation. Ces zones sont établies avec des incitations spéciales pour soutenir le libre-échange et attirer les investisseurs étrangers. Les ZFE sont de grands générateurs d'emplois, en particulier pour les femmes des pays en développement. Les conditions de travail et les relations professionnelles dans ces zones ne sont souvent pas conformes aux normes internationales du travail²⁰.

Race

Voir ethnicité et race

Racisme

Le racisme est une discrimination dirigée contre une personne d'une race différente, fondée sur la croyance que sa propre race est supérieure. *Voir également xénophobie*

Agences de recrutement

Un réseau inter régional d'agences de recrutement facilite de plus en plus la migration des travailleurs vers le Moyen-Orient. Les agences de recrutement publiques et privées, lorsqu'elles sont réglementées de manière appropriée, jouent un rôle important dans le fonctionnement efficace et équitable des marchés du travail en faisant correspondre les emplois disponibles avec les travailleurs dûment qualifiés. Les agences de recrutement recrutent des travailleurs, délivrent des contrats de travail, facilitent l'obtention de documents de voyage et de permis de travail et de résidence, transportent les travailleurs, placent les travailleurs auprès des employeurs à destination et facilitent le retour des travailleurs dans leur pays d'origine si nécessaire. Ces agences de recrutement font payer les travailleurs et les employés pour ces services.

Les abus commis par le secteur du recrutement international suscitent de plus en plus d'inquiétudes, notamment la tromperie sur les conditions de travail et la *substitution de contrats*, la servitude pour dettes liée au remboursement des frais de recrutement, la rétention des passeports, les déductions salariales illégales et les abus commis par des sous-agents et d'autres intermédiaires qui opèrent en dehors du cadre légal et réglementaire.

²⁰ https://www.ilo.org/beirut/projects/fairway/WCMS_552778/lang--en/index.htm

Transferts de fonds

Les transferts de fonds sont des sommes d'argent gagnées ou acquises par les travailleurs migrants qui sont transférées dans leur pays d'origine. Les transferts de fonds peuvent être effectués par le biais de systèmes de transfert bancaire formels, souvent très coûteux, ou par des systèmes de transfert d'argent informels, tels que le *hawala* et le *hundi*, qui sont couramment utilisés au Moyen-Orient et en Asie du Sud. La possibilité de gagner des salaires élevés et de transférer des fonds dans leur pays d'origine est souvent la principale motivation qui anime les travailleurs migrants des pays pauvres.

Secours en mer

Le secours en mer est une situation dans laquelle un navire porte assistance à une personne ou à un bateau en détresse en mer. Le devoir de secourir les personnes en détresse en mer est fermement établi par les traités et le droit international coutumier. L'État responsable de la région de recherche et de secours dans laquelle l'assistance est fournie a la responsabilité première d'assurer la coordination et la coopération pour le débarquement et le transport vers un lieu sûr. Si le gouvernement responsable de la région de recherche et de sauvetage « a la responsabilité première » de coordonner le débarquement, il n'a pas l'obligation absolue de fournir lui-même « un lieu sûr ». En autorisant le débarquement, certains États peuvent imposer des conditions au débarquement qui doivent être respectées par l'État du pavillon, un État tiers ou une organisation internationale, comme la réinstallation, un entretien, le retour, etc.

En dehors du droit de la mer, les États et les autres acteurs qui entreprennent des opérations de secours doivent être conscients de leurs obligations en vertu du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés, notamment le principe de non-refoulement. Lorsque des demandeurs d'asile et réfugiés sont récupérés en mer, le besoin d'éviter le débarquement dans des territoires dans lesquels leurs vies et leurs libertés seraient menacées est pertinent pour déterminer ce qui constitue un lieu sûr. En particulier, les *demandeurs d'asile* et les *réfugiés* secourus ne doivent pas être renvoyés dans un endroit où leur vie ou leurs libertés sont menacées, et ils doivent avoir la possibilité de demander l'asile. L'Organisation maritime internationale fait référence à la Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritimes (SAR) qui a été adoptée en 1979 et est entrée en vigueur en 1985²¹. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 comprend 320 articles et 9 annexes sur le droit et l'ordre dans les mers et océans du monde qui régissent tous les aspects de l'espace océanique²².

Réinstallation

La réinstallation est la sélection et le transfert de réfugiés d'un pays dans lequel ils ont demandé la protection vers un autre État qui a accepté de les admettre comme réfugiés et de leur accorder un établissement permanent. Les États de réinstallation offrent aux réfugiés une protection légale et physique, notamment l'accès aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels similaires à ceux dont jouissent les nationaux, y compris l'accès éventuel à la nationalité. La réinstallation est l'une des trois solutions durables pour les réfugiés, les deux autres étant le rapatriement volontaire ou l'intégration dans la communauté d'accueil.

Retour et réintégration

Le terme retour et réintégration en parlant des travailleurs migrants fait référence au processus par lequel les migrants retournent dans leurs pays d'origine et sont réintégrés économiquement et socialement. Ce processus peut être temporaire ou permanent, car de nombreux migrants peuvent rentrer chez eux pour une période (parfois dictée par les termes de leur contrat de travail) avant de repartir à l'étranger. Les politiques de retour et de réintégration peuvent comprendre des mesures visant à tirer parti des nouvelles compétences et de l'expérience acquises par les travailleurs à l'étranger, à aider les travailleurs de retour à créer de petites entreprises ou à encourager l'investissement productif de l'épargne. Les travailleurs migrants qui ont été victimes d'exploitation, d'abus et d'autres expériences traumatisantes auront besoin de services psychosociaux, sanitaires et juridiques.

21 [https://www.imo.org/en/About/Conventions/Pages/International-Convention-on-Maritime-Search-and-Rescue-\(SAR\).aspx](https://www.imo.org/en/About/Conventions/Pages/International-Convention-on-Maritime-Search-and-Rescue-(SAR).aspx)

22 https://www.un.org/depts/los/convention_agreements/convention_overview_convention.htm

Esclavage ou esclavage moderne

Il s'agit d'un terme englobant couvrant diverses formes de coercition et d'exploitation par lesquelles une personne ne peut refuser ou quitter son emploi en raison de menaces, de violence, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir. L'esclavage est particulièrement interdit par le droit international des droits de l'homme. Il couvre également d'autres questions telles que le mariage forcé, le travail forcé ou la traite des êtres humains. Pour mesurer l'ampleur de l'esclavage, les organisations internationales se concentrent sur le nombre de personnes travaillant comme travailleurs forcés ou vivant dans un mariage forcé.

Trafic illicite (de migrants)

Le trafic illicite de migrants est le transport non autorisé d'une personne, avec son accord, à travers une frontière d'un État internationalement reconnu, dont la personne n'est pas un ressortissant ou un résident permanent. À la différence de la traite, le trafic illicite ne nécessite pas d'élément d'exploitation ou de coercition. Le trafic humain ne constitue pas un crime contre la personne mais contre l'État. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme énonce le « Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée » qui a été adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion en 2000²³. L'article 3 du Protocole définit le trafic illicite de migrants comme « le fait de faire entrer illégalement une personne dans un État partie dont elle n'est pas ressortissante ou dans lequel elle n'a pas de résidence permanente, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ».

Parrainage

Voir kafala.

Syndicat

Un syndicat ou une organisation syndicale est une organisation qui représente les intérêts des travailleurs. Les syndicats peuvent être répartis par secteurs ou exister au sein d'organisations. L'objectif d'un syndicat est d'engager des *négociations collectives* avec les employeurs.

Voir liberté d'association et négociation collective.

Traite des personnes

La traite des personnes est définie comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques semblables à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.²⁴»

La traite des personnes doit répondre aux trois critères de l'acte (recrutement ou transport), des moyens (par la menace, l'enlèvement ou la tromperie) et du but (exploitation). La traite des personnes peut avoir lieu à l'intérieur d'un pays ou au-delà des frontières internationales.

La traite des enfants diffère légèrement, car l'élément « moyens » n'est pas pris en compte. La traite des êtres humains peut être considérée comme un sous-ensemble de la question plus large du travail forcé.

Mécanisme d'orientation transnational

Il s'agit d'un accord de coopération pour l'assistance globale transfrontalière et/ou le transfert des victimes identifiées ou potentielles de la traite. Il relie toutes les étapes du processus d'orientation, de la sélection initiale à l'identification et à l'assistance officielles, en passant par le retour volontaire assisté, l'inclusion sociale et les procédures civiles et

²³ <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/TransnationalOrganizedCrime.aspx>

²⁴ Le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000, Art. 3(a).

pénales. Il repose sur la coopération entre les institutions gouvernementales, les agences intergouvernementales et les organisations non gouvernementales des pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite assistées dans différents pays afin de remplir leurs obligations de promotion et de protection de leurs droits fondamentaux.

Échange de visas

L'échange de visas est une pratique par laquelle les employeurs ou les entreprises demandent et obtiennent plus de visas de travail que d'emplois disponibles, dans l'intention de « stocker » les travailleurs dans des camps de travail ou d'autres sites d'hébergement jusqu'à ce que les visas puissent être échangés et les travailleurs placés dans des emplois. Durant la période de « stockage » des travailleurs, ils ne travaillent et par conséquent ne sont pas payés. Cette pratique peut également mettre de tels travailleurs en situation de migration irrégulière s'ils finissent par travailler pour une personne autre que celle du parrain qui figure sur leur visa. Cette pratique est illégale dans les États arabes.

Rapatriement volontaire

Le rapatriement des réfugiés dans leur pays d'origine sur la base d'une décision libre et informée, facilitée par des conditions propices à un retour sûr dans la dignité et à une réintégration durable.

Discrimination salariale

Inégalités se rapportant au salaire entre hommes et femmes, entre nationaux et travailleurs migrants ou entre travailleurs migrants de différentes nationalités effectuant le même travail.

Xénophobie

La xénophobie est la peur ou la haine envers les ressortissants d'autres pays/les étrangers ou les personnes non originaires de la communauté ou de la nation.

3. Organisations internationales et ONG impliquées dans la gestion des migrations, des réfugiés et de la traite des êtres humains

Il existe un certain nombre d'organisations internationales et d'ONG en plus de groupes régionaux impliqués dans la gestion des migrations, des réfugiés et de la traite des êtres humains.

Elles participent à la prise en charge, la documentation de l'état des lieux, la sensibilisation des questions relatives aux migrations, aux réfugiés et à la traite des êtres humains.

Ces organisations incluent entre autres :

[Le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires \(ICMPD\)](#) dont le siège se trouve à Vienne. Il s'agit d'une organisation internationale comptant 18 États membres : Suisse, Autriche, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Allemagne, Portugal, Suède, Bulgarie, Pologne, Croatie, Roumanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, République de Macédoine du Nord, Malte et Turquie, 382 membres du personnel, une mission à Bruxelles, un bureau régional à Malte et des bureaux de projet dans plusieurs pays. Elle est financée par ses États membres, la Commission européenne, les Nations Unies et d'autres institutions multilatérales, en plus de donateurs bilatéraux. L'ICMPD a le statut d'observateur auprès des Nations Unies et coopère avec plus de 200 partenaires, dont des institutions européennes et des agences des Nations Unies.

Informations de contact :

Bernhard Schragl, Coordinateur des communications et des médias, Gonzagagasse 1, 5ème étage 1010 Vienne Autriche Tél. : +43 1 504 46 77 0 Fax : +43 1 504 46 77 23 75

[Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés \(HCR\)](#) est basée à Genève. C'est une organisation mondiale qui se consacre à sauver des vies, à protéger les droits et à construire un avenir meilleur pour les réfugiés, les communautés déplacées de force et les apatrides. Son objectif principal est de préserver les droits et le bien-être des personnes qui ont été forcées de fuir. Il travaille en collaboration avec les partenaires et les communautés, il œuvre pour s'assurer que chacun ait le droit de demander l'asile et de trouver un refuge sûr dans un autre pays. Il s'efforce également de trouver des solutions durables. Le HCR dépend principalement des contributions volontaires des gouvernements, des Nations Unies et des mécanismes de financement communs, des institutions intergouvernementales et du secteur privé.

Informations de contact :

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés Case Postale 2500 CH-1211 Genève 2 Dépôt Suisse Tél. : +41 22 739 8111 (standard automatique) Fax : +41 22 739 7377 Contacts presse: <http://www.unhcr.org/international-media-contacts.html>

[L'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#) est basée à Genève. Seule agence tripartite des Nations Unies, l'OIT réunit depuis 1919 les gouvernements, les employeurs et les travailleurs de 187 États membres, afin de fixer des normes de travail, d'élaborer des politiques et de concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour toutes les femmes et tous les hommes. La structure tripartite unique de l'OIT donne une voix égale aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements afin de garantir que les points de vue des partenaires sociaux sont étroitement pris en compte dans les normes du travail et dans l'élaboration des politiques et des programmes. Elle reçoit ses fonds de divers donateurs.

Informations de contact :

Renseignements pour les médias DCOMM Tél. : +41 22 799 7912 Fax : +41 22 799 8577
site web: www.ilo.org/newsroom Email: newsroom@ilo.org

[L'Alliance des civilisations des Nations Unies \(UNAOC\)](#) est basée à New York. L'Alliance entretient un réseau mondial de partenaires comprenant des États, des organisations internationales et régionales, des groupes de la société civile, des fondations et le secteur privé, afin d'améliorer les relations interculturelles entre diverses nations et communautés. Dans son rapport 2006, le groupe de haut niveau a identifié quatre domaines d'action prioritaires : l'éducation, la jeunesse, la migration et les médias. Les activités de projet de l'UNAOC s'articulent autour de ces quatre domaines, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la réduction des tensions interculturelles et la construction de ponts entre les communautés. L'UNAOC reçoit des contributions volontaires des États membres, des organisations internationales, du secteur privé et des fondations. Elle n'a aucune incidence financière sur le budget ordinaire des Nations Unies.

Informations de contact :

Secrétariat de l'Alliance des civilisations des Nations Unies 730 Third Avenue, 20ème étage New York, New York 10017
Téléphone : +1-929-274-6217 Fax : +1-929-274-6233 Email: contactaoc@unops.org

[L'Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#) est basée à Genève. Elle est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. Ayant à son actif 173 États membres, en plus de 9 États ayant le statut d'observateurs et de bureaux dans plus de 100 pays, l'OIM se consacre à la promotion d'une migration humaine et ordonnée dans l'intérêt de tous. Pour ce faire, elle fournit des services et des conseils aux gouvernements et aux migrants. L'OIM travaille dans les quatre grands domaines de la gestion des migrations : la migration et le développement, la facilitation des migrations, la régulation des migrations et la migration forcée. Les activités de l'OIM qui recoupent ces domaines comprennent la promotion du droit international de la migration, le débat politique et l'orientation, la protection des droits des migrants, la santé dans le contexte migratoire et la dimension de genre de la migration.

Informations de contact :

Organisation internationale pour les migrations (OIM)
17 Route des Morillons B. P. 17 CH-1211 Genève 19,
Suisse Téléphone : +4122.717 9111 +41.22.798 6150
Email: hq@iom.int media@iom.int
<https://www.iom.int/media-contacts>

[L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture \(UNESCO\)](#) est basée à Paris. Elle cherche à construire la paix par la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. Ses programmes contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. L'UNESCO développe des outils pédagogiques pour aider les gens à vivre en tant que citoyens du monde sans haine ni intolérance. L'UNESCO œuvre pour que chaque enfant et chaque citoyen ait accès à une éducation de qualité. En promouvant le patrimoine culturel et l'égalité de toutes les cultures, l'UNESCO renforce les liens entre les nations. L'UNESCO encourage les programmes et les politiques scientifiques en tant que plateformes de développement et de coopération. L'UNESCO défend la liberté d'expression, qui est un droit fondamental et une condition essentielle de la démocratie et du développement. En sa qualité de laboratoire d'idées, l'UNESCO aide les pays à adopter des normes internationales et gère des programmes qui favorisent la libre circulation des idées et le partage des connaissances. L'organisation est financée par les pays membres et les donateurs.

Informations de contact :

George Papagiannis Chef, Services médias Téléphone : +33145681706
Email: g.papagiannis@unesco.org
7, Place de Fontenoy 75007 Paris, France
<http://www.unesco.org/new/en/media-services/about-us/media-contacts/>

[Amnesty International](#) est basée à Londres. Il s'agit d'un mouvement mondial réunissant plus de 7 millions de

personnes qui prennent l'injustice comme une affaire personnelle. Il milite en faveur d'un monde dans lequel chacun jouit des droits de l'homme. Il est financé par les membres et des citoyens ordinaires. Le mouvement est indépendant de toute idéologie politique, de tout intérêt économique ou de toute religion. Selon AI, « Aucun gouvernement ne peut se soustraire au contrôle. Aucune situation n'est au-delà de tout espoir. »

Informations de contact :

Service de presse, Peter Benenson House, 1 Easton Street Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni Téléphone : +44 (0) 20 7413 5566 (ligne ouverte 24 heures sur 24) Fax : +44-35 +44) 074135835 Email: press@amnesty.org

[Le Réseau du journalisme éthique \(EJN\)](#) est basé à Londres. L'EJN est une coalition de plus de 70 groupes de journalistes, éditeurs, patrons de presse et groupes de soutien des médias du monde entier. Il s'agit d'une organisation caritative britannique enregistrée, supervisée par un conseil d'administration et un réseau international de conseillers. Ses partisans représentent de nombreuses cultures et traditions médiatiques différentes, mais ils partagent la conviction que les principes du journalisme éthique sont universels et constituent une ressource précieuse qui renforce le respect de la démocratie et des droits de l'homme.

Informations de contact :

<https://ethicaljournalismnetwork.org/who-we-are/contact>

[Le Réseau mondial des journalistes d'investigation \(GIJN\)](#) est basé aux États-Unis. Il s'agit d'une association internationale d'organisations à but non lucratif qui soutiennent, promeuvent et produisent du journalisme d'investigation. Le GIJN organise des conférences, dispense des formations, fournit des ressources et des conseils, et encourage la création de groupes à but non lucratif similaires. En 2014, le GIJN s'est enregistré en tant que société à but non lucratif dans l'État américain du Maryland. En juillet 2015, l'Internal Revenue Service américain a approuvé le GIJN en tant qu'organisation à but non lucratif selon l'article 501(c)(3), l'exonérant d'impôts et lui permettant de recevoir des contributions déductibles des impôts. La majeure partie de son budget provient du soutien de fondations sous forme de subventions et, dans une moindre mesure, de dons individuels, de contributions en nature, de frais de conférence et d'honoraires de conférencier et de consultant.

Informations de contact :

<https://gijn.org/contact/>

[L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#) est basée à Rome. Il s'agit d'une agence spécialisée des Nations Unies qui dirige les efforts internationaux à vaincre la faim. Son but est d'assurer la sécurité alimentaire pour tous et de veiller à ce que les gens aient un accès régulier à une nourriture suffisante et de qualité afin de mener une vie active et saine. Le FAO compte 194 États membres et œuvre dans plus de 130 pays. Le programme de travail global de la FAO est financé par des contributions obligatoires et volontaires.

Informations de contact :

Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie Tel: +39 06 570 53625 Email: FAO-Newsroom@fao.org

[Le Comité international de la Croix-Rouge \(CICR\)](#) se trouve à Genève. L'œuvre du CICR est fondée sur les Conventions de Genève de 1949, leurs Protocoles additionnels, leurs Statuts et ceux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge - et les résolutions des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le CICR est une organisation indépendante et neutre qui assure une protection et une assistance humanitaires aux victimes de conflits armés et d'autres situations de violence. Il agit en réponse aux situations d'urgence et promeut le respect du droit international humanitaire et sa mise en œuvre dans le droit national. Le CICR est financé par des contributions volontaires des États parties aux Conventions de Genève (gouvernements), des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'organisations supranationales (comme la Commission européenne) et de sources publiques et privées.

Informations de contact :

19 Avenue de la Paix 1202 Genève Suisse Tél. : +41 22 730 34 43

Fax: +41 22 733 20 57 Email: press@icrc.org

<https://www.icrc.org/en/contact#media-contacts>

[Le Comité international de secours \(IRC\)](#) est basé à New York. Il intervient en réponse aux pires crises humanitaires

du monde et aide les personnes dont la vie et les moyens de subsistance sont bouleversés par des conflits et des catastrophes à survivre, à se rétablir et à prendre en main leur avenir. Il vient en aide les personnes dont la vie a été bouleversée par la guerre, les conflits et les catastrophes naturelles. Il travaille dans des pays où les gens ne disposent pas du soutien dont ils ont besoin pour se remettre d'une crise. Il réinstalle les réfugiés accueillis par les États-Unis, en les aidant à réussir et à sépanouir. L'IRC est une organisation exonérée d'impôts (501c (3)).

Informations de contact :

122 East 42nd Street New York, New York 10168-1289 États-Unis Téléphone : + 1 212 551 3000 Fax : + 1 212 551 3179

Email: communications@rescue.org

[Médecins Sans Frontières \(MSF\) International](#) est basé à Paris. Il fournit une assistance médicale aux personnes touchées par les conflits, les épidémies, les catastrophes ou l'exclusion des soins de santé. Son équipe est constituée de dizaine de milliers de professionnels, de personnel logistique et administratif, liés par sa charte. Ses actions sont guidées par l'éthique médicale et les principes d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. C'est une organisation à but non lucratif, autogérée et basée sur l'affiliation de ses membres. MSF a été fondée en 1971 à Paris par un groupe de journalistes et de médecins. Aujourd'hui, c'est un mouvement mondial réunissant plus de 42 000 personnes. Il est financé par des donateurs individuels et des institutions privées, ce qui contribue à garantir son indépendance opérationnelle et sa flexibilité pour répondre à tout moment aux crises les plus urgentes, y compris celles qui sont sous-estimées ou négligées.

Informations de contact :

14-34 avenue Jean Jaures 75019 Paris France Tél. : 00-33-1-40-21-29-29 Fax : 00-33-1-48-06-68-68

Email: office@paris.msf.org

[L'Organisation mondiale de la santé \(OMS\)](#) est basée à Genève, Suisse. L'OMS œuvre dans le monde entier pour promouvoir la santé, assurer la sécurité du monde et servir les personnes vulnérables. Son objectif est de veiller à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'une couverture sanitaire universelle, de protéger un milliard de personnes supplémentaires contre les urgences sanitaires et d'améliorer la santé et le bien-être à un milliard de personnes supplémentaires. Tous les pays qui sont membres des Nations Unies peuvent devenir membres de l'OMS en acceptant sa Constitution. D'autres pays peuvent être admis comme membres lorsque leur demande a été approuvée par un vote à la majorité simple de l'Assemblée mondiale de la Santé. Les territoires qui ne sont pas responsables de la conduite de leurs relations internationales peuvent être admis en qualité de Membres associés sur demande présentée en leur nom par le Membre ou l'autorité responsable de leurs relations internationales. Les membres de l'OMS sont regroupés selon une répartition régionale (194 États membres).

Informations de contact :

Avenue Appia 20 1211 Genève, Suisse Téléphone : +41 22 791 2222

E-mail: mediainquiries@who.int

<https://www.who.int/news-room/media-contacts>

[L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime \(ONUDC\)](#) est basé à Vienne, Autriche. L'ONUDC forge des partenariats public-privé dans la lutte contre la traite des êtres humains. La pandémie mondiale de coronavirus a eu un impact de plus en plus destructeur sur les populations vulnérables, les exposant à un risque accru d'être victimes de crimes, tels que la traite des êtres humains. En tant que champion de la prévention de la criminalité, l'ONUDC continue d'agir comme une plateforme où les gouvernements, les entreprises et les ONG peuvent unir leurs forces et renforcer mutuellement leur travail, en forgeant des partenariats public-privé (PPP) fructueux qui améliorent la vie des populations vulnérables dans le monde entier.

Informations de contact :

Centre international de Vienne Wagramer Strasse 5 A 1400 Vienne Autriche

Adresse postale : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Centre international de Vienne Boîte postale 500 A 1400 Vienne Autriche

Tél. : + (43) (1) 26060 Fax : + (43) (1) 263-3389

Email: unodc@un.org

[Le Bureau européen d'appui en matière d'asile \(EASO\)](#) est basé à la Valette, Malte. Il s'agit d'une agence de l'Union

européenne créée par le règlement (UE) 439/2010 du Parlement et du Conseil européen. L'agence fait office de centre d'expertise en matière d'asile ; contribue au développement du régime d'asile européen commun en facilitant, coordonnant et renforçant la coopération pratique entre les États membres sur les nombreux aspects de l'asile ; aide les États membres à remplir leurs obligations européennes et internationales en matière de protection des personnes qui en ont besoin ; fournit un soutien pratique et technique aux États membres et à la Commission européenne ; fournit un soutien opérationnel aux États membres ayant des besoins spécifiques et aux États membres dont les systèmes d'asile et d'accueil sont soumis à une pression particulière ; et fournit des données factuelles pour l'élaboration des politiques et de la législation de l'UE dans tous les domaines ayant un impact direct ou indirect sur l'asile.

Informations de contact :

MTC Block A, Winemakers Wharf, Grand Harbour, La Valette, MRS 1917, Malte Tél. : +356 22487500

Email: info@easo.europa.eu, demandes d'informations de la presse et des médias : press@easo.europa.eu

[L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe \(OSCE\)](#) est basée à Vienne, Autriche. L'OSCE a une approche globale de la sécurité qui englobe les aspects politico-militaires, économiques et environnementaux, et humains. Elle aborde un large éventail de préoccupations liées à la sécurité, notamment la maîtrise des armements, les mesures de confiance et de sécurité, les droits de l'homme, les minorités nationales, la démocratisation, les stratégies de maintien de l'ordre, la lutte contre le terrorisme et les activités économiques et environnementales. Les 57 États participants jouissent tous d'un statut égal, et les décisions sont prises par consensus sur une base politique, mais non juridiquement contraignante.

Informations de contact :

Secrétariat de l'OSCE Wallnerstrasse 6 1010 Vienne, Autriche Tél. : +43 1 514 360 Fax : +43 1 514 36 6996

Correspondances officielles: pm@osce.org

Informations de presse: press@osce.org

[L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice \(UNICRI\)](#) est basé à Turin, Italie. L'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) a été créé en 1968 en application de la résolution 1086 B (XXXIX) du Conseil économique et social de 1965, qui préconisait une expansion des activités des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. L'Institut est une institution autonome et est dirigé par son Conseil d'administration. Dans le cadre de son mandat, qui consiste à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et des mesures améliorées dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la criminalité, l'UNICRI a pour mission de faire progresser la justice, la prévention du crime, la sécurité et l'état de droit en faveur de la paix, des droits de l'homme et du développement durable.

Informations de contact :

Viale Maestri del Lavoro, 10 - 10127 Turin - Italie Tél. +39 011-6537 111 / Fax +39 011-6313 368

E-mail: unicripublicinfo@un.org

[Le Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations Unies \(UNICEF\)](#) est basé à New York. L'UNICEF œuvre dans plus de 190 pays et territoires pour sauver la vie des enfants, défendre leurs droits et les aider à réaliser leur potentiel, de la petite enfance à l'adolescence. L'UNICEF collabore avec des partenaires de par le monde entier pour promouvoir des politiques et renforcer l'accès aux services qui protègent tous les enfants. L'UNICEF est sur le terrain avant, pendant et après les situations d'urgence, cherchant à apporter aux enfants et aux familles une aide vitale et une assistance à long terme.

Informations de contact :

Najwa Mekki, Chef, Section des médias Téléphone : +1 212 326 7448 (O) ; +1 917 209 1804 (M)

Kurtis Cooper, Spécialiste en communication Téléphone : +1 212 824 6575 (O) ; +1 917 476 1435 (M). Pour toute question concernant les vidéos, veuillez contacter le responsable du multimédia à l'adresse tturkovich@unicef.org

Pour toute question concernant la photographie, envoyez un e-mail photo@unicef.org

[L'Organisation internationale de police criminelle \(INTERPOL\)](#) est basée à Lyon, France. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale regroupant 194 pays membres qui aide les polices de tous ces pays à travailler ensemble pour rendre le monde plus sûr. Pour ce faire, elle leur permet de partager et d'accéder à des données sur les crimes

et les criminels, et leur offre toute une gamme de soutien technique et opérationnel. Dirigé par le Secrétaire général, il est composé de policiers et de civils et comprend un siège à Lyon, un complexe mondial pour l'innovation à Singapour et plusieurs bureaux satellites dans différentes régions.

Informations de contact :

Toutes les demandes de renseignements des médias et les demandes d'interviews doivent être envoyées au [bureau de presse](#) via le formulaire de contact du site. Assurez-vous que l'adresse électronique et le numéro de téléphone sont inclus pour obtenir une réponse et remplissez le [formulaire du bureau de presse](#).

[Frontex \(Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes\)](#) est basée à Varsovie, en Pologne. Elle constitue un élément essentiel des efforts investis par l'Europe pour préserver l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Le soutien de Frontex aux frontières extérieures contribue à garantir la libre circulation sans les contrôles aux frontières intérieures que beaucoup considèrent comme acquis. Frontex poursuit trois objectifs stratégiques : réduire la vulnérabilité des frontières extérieures en s'appuyant sur une connaissance exhaustive de la situation ; garantir des frontières de l'UE sûres, sécurisées et qui fonctionnent bien, et planifier et maintenir les capacités des garde-frontières et garde-côtes européens. Frontex veille sur ce qui se passe aux frontières extérieures, les endroits où un soutien peut être nécessaire et les moyens d'intervention.

Informations de contact :

Plac Europejski 6 (à l'angle des rues Towarowa et Łucka) 00-844 Varsovie, Pologne Téléphone : (48 22) 205 95 00 Fax : (48 22) 205 95 01

Email: frontex@frontex.europa.eu

Bureau de presse : Porte-parole : Chris Borowski Téléphone : +48 667 667 294

Email: press@frontex.europa.eu

[Haut-Commissariat aux droits de l'homme \(HCDH\)](#)

Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) est la principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'homme et est basé à Genève, Suisse. Il représente l'engagement du monde entier à promouvoir et à protéger l'ensemble des droits de l'homme et des libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Haut-Commissariat aux droits de l'homme en décembre 1993 par sa résolution 48/141 qui détaille également son mandat. Cette création est survenue quelques mois seulement après la Conférence mondiale sur les droits de l'homme au cours de laquelle 171 États ont adopté la Déclaration et le Plan d'action de Vienne. La Déclaration de Vienne a renouvelé l'engagement du monde envers les droits de l'homme.

Informations de contact :

Mme Michelle Erazo Email: merazo@ohchr.org Tél: +41 22 917 9449.

[Centre international de surveillance des déplacements \(IDMC\)](#)

Le Centre de surveillance des déplacements internes, basé à Genève, en Suisse, est la principale source mondiale de données et d'analyses sur les déplacements internes. Depuis sa création en 1998 au sein du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), il offre à la communauté internationale un service rigoureux, indépendant et fiable. Son travail informe les décisions politiques et opérationnelles qui améliorent la vie de millions de personnes vivant dans des situations de déplacement interne ou risquant d'être déplacées à l'avenir.

Informations de contact :

3 Rue de Varembe, 1202 Genève, Suisse Tél. : +41 22 552 3600 Email: info@idmc.ch

[Groupe mondial sur la migration \(GMG\)](#)

Le Groupe mondial sur la migration (GMG) était un groupe interinstitutionnel réunissant des chefs d'agences afin de promouvoir une application plus large de tous les instruments et normes internationaux et régionaux pertinents en matière de migration, et d'encourager l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées de la question de la migration internationale. Le GMG est particulièrement soucieux d'améliorer l'efficacité globale de ses membres et des autres parties prenantes pour tirer parti des opportunités et relever les défis que présentent les migrations internationales. Le groupe comprend 22 entités des Nations Unies.

Informations de contact :

Les derniers co-présidents du GMG : Le FAO et l'OIM

[Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers \(PICUM\)](#)

PICUM est un réseau d'organisations basé à Bruxelles qui s'efforce d'assurer la justice sociale et les droits de l'homme pour les migrants sans papiers. PICUM regroupe 168 organisations membres qui travaillent à assurer les droits fondamentaux des migrants sans papiers. Les membres proviennent de 34 pays, dont la majorité se trouve en Europe. PICUM fournit un lien direct entre le niveau de la base, où l'expérience des migrants sans-papiers est la plus visible, et le niveau européen où les politiques les concernant sont délibérées. Les organisations membres comprennent des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations de défense des droits des migrants, des organisations dirigées par des migrants et des organisations de base, mais aussi des organisations axées sur les droits des enfants, les droits des femmes, l'accès aux soins de santé, l'aide juridique et l'accès à la justice, des syndicats et des organisations confessionnelles.

Informations de contact :

Rue du Congrès 37-41 P.O.Box 5 1000 Bruxelles, Belgique

Chargé de communication, Gianluca Cesaro: Email: gianluca.cesaro@picum.org ou téléphone: +32 (0)2 210 17 83

[Free the Slaves](#)

Free the Slaves a été fondée en 2000 et est considérée comme un leader et un pionnier du mouvement abolitionniste moderne. Elle renforce la capacité d'action des organisations de base, des agences gouvernementales, des coalitions de défense et des médias. Elle soutient les communautés vulnérables à travers l'éducation, la mobilisation et l'amélioration de l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux services essentiels. Elle secourt les personnes réduites en esclavage et les aide à rejoindre leur famille et leur communauté.

Informations de contact :

1320 19th Street NW, Bureau 600 Washington, DC 20036 États-Unis Téléphone : (202) 775-7480

Fax : (202) 775-7485

Directeur de la communication, Terry FitzPatrick

Email: terry.fitzpatrick@freetheslaves.net

Téléphone portable: (571)-282-9913 (envoyer un message TEXTE)

(Les journalistes peuvent ajouter des organisations à la liste depuis leurs pays et régions respectifs)

4. Résolutions internationales, documents et informations pertinentes

Les organisations locales, régionales et internationales produisent des volumes infinis de publications, de rapports pertinents, de statistiques utiles, d'infographies et de matériel audiovisuel et numérique dont les journalistes peuvent tirer parti pour réaliser leurs reportages. Ces documents fournissent le contexte nécessaire aux reportages et les journalistes doivent en faire bon usage, mais sans se noyer dans tous les détails. L'essentiel est de simplifier ce que l'on appelle habituellement le « jargon » utilisé par les fonctionnaires internationaux et les responsables d'ONG et de rendre l'information facile à assimiler par les lecteurs, auditeurs, téléspectateurs et navigateurs. La bibliographie fournit un bon échantillon de ce type de contenu.

5. Droits des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite des êtres humains

Un débat sur la question de savoir si les migrants ont des droits lorsqu'ils entrent dans un pays de manière « irrégulière » ou sans les documents appropriés est en cours. Chaque pays a ses propres lois réglementant qui peut, ou ne peut pas, franchir ses frontières terrestres, aériennes et maritimes. Les journalistes feraient donc bien de se familiariser avec ces réglementations pour comprendre si les migrants et les réfugiés, ou toute personne demandant l'asile, peuvent prétendre à une protection internationale et ont le droit de rester. Ce sont souvent ces détails juridiques obscurs qui peuvent faire ou défaire une histoire. Toutefois lorsqu'ils sont bien expliqués, ils peuvent aussi permettre à un reportage de sortir du lot et de remporter des prix. La bibliographie fournit un échantillon de ce type de contenu.

6. Exemples de lois et politiques qui régissent les migrants, les réfugiés et la traite des êtres humains

Comme pour les droits, les lois régissant les migrants, les réfugiés et la traite des êtres humains varient selon les pays. Toutefois, il existe des principes communs qui ont été adoptés au fil des ans, dont beaucoup se sont transformés en traités, conventions et lois internationaux auxquels les nations signataires se conforment, bien que même les signataires soient connus pour s'écarter de leurs obligations. Ici encore, les journalistes feraient bien de se familiariser avec ces lois.

Voici quelques références :

« Loi type contre le trafic illicite de migrants », Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne, 2010.
https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Model_Law_Smuggling_of_Migrants_10-52715_Ebook.pdf

“European Migration Law” [Loi européenne sur la migration]
<http://www.europeanmigrationlaw.eu/en>

« Droits de l'homme et traite des êtres humains »
https://www.ohchr.org/documents/publications/fs36_en.pdf

“The UK, the Common European Asylum System and EU Immigration Law” [Royaume-Uni, le régime d'asile européen commun et le droit européen de l'immigration]
<http://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/videos/uk-common-european-asylum-system-eu-immigration-law/>

« Manuel sur le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Edition 2020 Conseil de l'Europe
https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-handbook-law-asylum-migration-borders-2020-ed_en.pdf

“7 Points You Should Know About France's New Immigration and Asylum Law,” [7 points que vous devez connaître au sujet de la nouvelle loi française sur l'immigration et l'asile] (arabe) Euronews 21/2/2018
<http://arabic.euronews.com/2018/02/21/france-migration-and-asylum-bill-all-what-you-need-to-know>

« Le Régime d'Asile Européen Commun – introduction à l'attention des juridictions : une analyse judiciaire », Bureau européen d'appui en matière d'asile, août 2016.
https://easo.europa.eu/sites/default/files/easo-introduction-to-ceas-ja_fr.pdf

“Harmonising asylum systems in Europe – a means or an end per se?” [Harmoniser les systèmes d'asile en Europe - un moyen ou une fin en soi ?]
Chemnitz, avril 2019 CEASEVAL - Commission européenne - Europa EU
Recherche sur le régime d'asile européen commun ; n°25
<https://ec.europa.eu>

“Comparative Analysis of Migration Policies and Social Transformations in the MENA Region,” [Analyse comparative des politiques migratoires et des transformations sociales dans la région MENA], Mohammed OUHEMMOU &

Mohamed El Amine MOUMINE, 30/3/2020

<http://sam.gov.tr/pdf/perceptions/Volume-XXV/Spring-Summer-2020/3-Mohammed-OUHEMMOU-Mohamed-El-Amine-MOUMINE.pdf>

"The EU Pact on Migration and Asylum in light of the United Nations Global Compact on Refugees: International Experiences on Containment and Mobility and their Impacts on Trust and Rights" [Le Pacte européen sur les migrations et l'asile à la lumière du Pacte mondial des Nations Unies pour les réfugiés : expériences internationales sur le confinement et la mobilité et leurs impacts sur la confiance et les droits]

Éditeurs : Sergio Carrera et Andrew Geddes, Institut universitaire européen, 2021

<https://www.asileproject.eu/the-eu-pact-on-migration-and-asylum-in-light-of-the-united-nations-global-compact-on-refugees/>

"The legal and normative framework of international migration" [Le cadre juridique et normatif des migrations internationales]

https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/tp/TP9.pdf

"Protecting Syrian Refugees: Laws, Policies, and Global Responsibility Sharing" [La protection des réfugiés syriens : lois, politiques et partage de la responsabilité mondiale]

<https://www.bu.edu/law/files/2015/08/syrianrefugees.pdf>

"Refugee Law and Policy in Selected Countries" [Lois et politiques relatives aux réfugiés dans certains pays]

<https://www.loc.gov/law/help/refugee-law/refugee-law-and-policy.pdf>

Immigration & Migrants' Rights [Immigration et droits des migrants]

<https://ijrcenter.org/thematic-research-guides/immigration-migrants-rights/>

Notes d'orientation de l'ICMPD

<https://www.icmpd.org/publications/overview?country=&topic=&contentType=44971&author=&authorId=>

"International Migration, Health & Human Rights" [Migration internationale, santé et droits de l'homme]

<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42793/9241562536.pdf>

Rights in Exile Newsletter

<https://www.refugeelawinformation.org/rights-exile-newsletter>

Quelques initiatives politiques et ressources clés des agences internationales que les journalistes et les médias devraient connaître :

[Le Processus de Rabat](#): le dialogue euro-africain sur la migration et le développement

[Le Processus de Khartoum](#): l'initiative de l'Union européenne sur la route migratoire de la Corne de l'Afrique.

Le dialogue continental africain dans le cadre du [Dialogue sur les migrations et la mobilité \(MMD\)](#).

[Le Processus de Budapest](#): un processus consultatif entre 50 pays pour une migration ordonnée.

[Le Processus de Prague](#): dialogue ciblé sur les migrations entre les pays de l'Union européenne, de l'Espace Schengen, du partenariat oriental, des Balkans occidentaux, de l'Asie centrale, de la Russie et de la Turquie.

[Le Dialogue sur les migrations de transit en Méditerranée](#): un dialogue consultatif entre les fonctionnaires traitant de la migration et des questions connexes.

[Le Pacte mondial pour les migrations](#): une initiative des Nations Unies pour une approche holistique aux migrations.

[Le Plan d'action mondial pour lutter contre la traite des personnes](#): la stratégie des Nations Unies pour lutter contre la traite des êtres humains.

[Le Groupe de coordination inter-agences contre la traite des personnes](#): les agences des Nations Unies qui travaillent ensemble pour combattre la traite.

[L'Alliance contre la traite des personnes](#): un vaste forum international mis en place par l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe.

[L'Alliance 8.7](#): l'alliance internationale de lutte contre le travail des enfants.

[Migration Newsdesk](#): mis en place pour les journalistes par l'Organisation internationale pour les migrations.

[Migration Stories](#): notes d'information du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

[Anti-trafficking projects](#): résumé des actions du Centre international pour le développement des politiques migratoires, qui mène des recherches solides et axées sur les politiques dans ce domaine, notamment sur la traite des êtres humains.

7. (a) Exercice du module 1

Créez une infographie répertoriant/présentant les organisations internationales qui s'occupent des migrants et des réfugiés dans les régions du Moyen-Orient/Afrique du Nord et de la zone euro.

Créez une deuxième infographie répertoriant/présentant les organisations locales s'occupant des migrants et des réfugiés dans votre pays d'origine.

Rédigez un texte explicatif indiquant les services qu'elles fournissent, où elles opèrent et quelles sommes elles ont dépensé pour aider les gens au cours des cinq dernières années.

(b) Quiz du module 1

Q : Qu'est-ce que le régime du visa Schengen ?

R: Les ressortissants de l'UE et ceux des pays qui font partie de l'Espace Schengen, ainsi que les membres de leur famille, ont le droit d'entrer sur le territoire des États membres de l'UE sans autorisation préalable. Ils peuvent être exclus uniquement pour des raisons d'ordre public, de sécurité publique ou de santé publique.

Le visa Schengen est le document délivré par les autorités compétentes à la partie intéressée pour visiter ou voyager vers et dans l'Espace Schengen.

L'Espace Schengen est composé de 26 pays qui ont accepté de permettre la libre circulation de leurs citoyens au sein de cet espace comme un seul pays. Parmi les 26 pays liés par l'accord de Schengen, 22 font partie de l'UE et les 4 autres font partie de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Le portail européen sur l'immigration <http://ec.europa.eu/immigration/>, lancé en novembre 2011, fournit des informations pratiques aux ressortissants étrangers désireux de s'installer dans l'UE. Ce site s'adresse également aux migrants qui se trouvent déjà dans l'UE et aimeraient quitter un État de l'UE pour un autre. Il fournit des informations pratiques sur les procédures applicables dans l'ensemble des 28 États de l'UE pour chaque catégorie de migrants.

Pour plus de détails, consultez le site d'information sur les visas Schengen <https://www.schengenvisainfo.com/>

Q: Comment l'UE empêche-t-elle les entrées non autorisées conformément au droit communautaire ?

R: Conformément au droit européen, des mesures ont été prises pour empêcher l'accès non autorisé au territoire de l'UE. La directive relative aux sanctions applicables aux transporteurs (2001/51/CE) prévoit des sanctions à l'encontre de ceux qui transportent des migrants sans papiers dans l'UE.

La directive sur la facilitation (2002/90/CE) définit l'entrée, le transit et le séjour non autorisés et prévoit des sanctions contre ceux qui facilitent ces infractions. De telles sanctions doivent être efficaces, proportionnées et dissuasives (article 3). Les États membres de l'UE peuvent décider de ne pas sanctionner l'aide humanitaire, mais ils ne sont pas obligés de le faire (article 1 (2)).

Q : Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

R: La traite des êtres humains exploite les personnes à des fins lucratives et viole leurs droits fondamentaux. Les trafiquants ciblent les personnes en tant qu'individus. Ils sont généralement liés à des réseaux criminels qui organisent le travail forcé, la servitude domestique, l'exploitation sexuelle, l'esclavage et le prélèvement d'organes. Les personnes sont vulnérables à la traite si elles n'ont pas l'autorisation de voyager depuis leur pays d'origine, ou si elles ne sont pas enregistrées pour vivre et travailler dans leur pays de destination.

Q : Définissez le terme servitude domestique.

R: On parle de servitude domestique lorsque les employés de maison ne sont pas autorisés à quitter le foyer dans lequel ils travaillent ; ils sont généralement peu ou pas payés et sont fréquemment maltraités.

Module 2 Comment couvrir la migration, les réfugiés et la traite des êtres humains

Section 1. Introduction

Section 2. Recherche sur l'histoire

Section 3. Traitement des données et des statistiques des gouvernements, des ONG et des organisations internationales, et compréhension des divergences.

Section 4. Interview de fonctionnaires, d'experts

Section 5. Interview des migrants, des réfugiés, des victimes de la traite des êtres humains, des mineurs.

Section 6. Interview des membres des communautés hôtes

Section 7. Études de cas de bons reportages

Section 8. Études de cas de mauvais reportages

Section 9. Reportage sur le terrain (souvent d'investigation) sur place avec les migrants, dans les camps de réfugiés, en suivant les pistes de la traite des êtres humains

Section 10. L'économie de la migration, des réfugiés et de la traite des êtres humains

Section 11. Récits rapportant les succès des migrants et des réfugiés : pour et contre

Section 12. Utilisation de la visualisation de données, de photos, de vidéos, de podcasts pour illustrer les histoires.

Section 13. Le rôle des médias sociaux et leur impact sur l'histoire

Section 14. Exercice et quiz du module 2

1. Introduction

La moitié de la bataille pour couvrir un sujet complexe consiste à faire ses recherches et à en apprendre le plus possible sur le sujet avant que le processus de rédaction, de production et d'édition ne commence. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de couvrir la migration, les demandeurs d'asile et les victimes de la traite des êtres humains, car l'histoire traverse les frontières, implique plusieurs personnages et pays et soulève d'innombrables problèmes d'ordre éthiques et juridiques. Il est donc conseillé aux journalistes de bien se préparer pour entreprendre une telle mission.

2. Recherche sur l'histoire

Mener des recherches sur l'histoire signifie :

- Passer en revue la couverture antérieure faite par différents médias pour obtenir une vue d'ensemble.
- Identifier et lire les rapports et les données correspondantes des organisations internationales et des ONG impliquées dans le sujet, afin de recueillir des citations, des statistiques et des tendances.
- Identifier et lire les rapports et les données pertinentes des organisations locales et des ONG impliquées dans la question afin de recueillir des citations, des chiffres et des tendances, ainsi que des sources locales potentielles à interviewer et vérifier ce que font les activistes et les organisations caritatives.
- Suivre ce que les politiciens et les fonctionnaires disent en public et en privé sur le sujet
- Suivre les médias sociaux à la recherche de conseils et d'informations utiles à utiliser dans les articles
- Déterminer si les groupes haineux sont concernés par le sujet
- Tenter d'obtenir des chiffres précis sur le nombre de migrants et de réfugiés présents dans leur communauté
- Obtenir des informations sur les coûts supportés par les gouvernements et les communautés hôtes et le niveau de soutien des OI(N)G internationales.

3. Traitement des données et des statistiques des gouvernements, des ONG et des organisations internationales, et compréhension des divergences

Les statistiques sont délicates et peuvent constituer un point bloquant pour les journalistes qui n'aiment pas les mathématiques. Il est donc important de comprendre comment elles sont utilisées et de fournir le contexte adéquat pour le reportage. Les données et les statistiques des gouvernements, des ONG et des organisations internationales peuvent présenter des divergences. Les gouvernements nationaux peuvent fournir une série d'informations, tandis que les acteurs non étatiques locaux et étrangers peuvent avancer des chiffres trop élevés ou trop bas en comparaison, créant ainsi des frictions et des problèmes pour ceux qui cherchent refuge et aide. Les journalistes ne doivent pas prendre parti si des frictions existent entre les gouvernements nationaux et les organismes étrangers qui communiquent ces données.

Lorsque vous parlez du nombre de migrants, utilisez une échelle de temps de 1 à 5 ou de 1 à 10 ans, par exemple, pour illustrer une tendance haussière ou baissière.

4. Interviews de fonctionnaires, d'experts

Les interviews sont des éléments clés dans les récits de migrants et de réfugiés et doivent être gérés avec professionnalisme. Il est recommandé aux journalistes d'apprendre le plus possible sur le sujet et la personne qu'ils envisagent d'interviewer avant même de demander un rendez-vous avec un fonctionnaire, un universitaire ou un expert. Pour des interviews efficaces, les reporters posent des questions ouvertes non directives qui poussent leurs sources à parler librement. Les reporters notent ce qui est dit, comment cela est dit et ce qui n'est pas dit. Il doit écouter et regarder attentivement.

Les règles de base de l'interviewer :

- Présentez-vous avant ou au début de l'entretien
- Faites savoir le but de l'interview
- Signifiez clairement à la personne interviewée qui n'a pas l'habitude de passer une interview que le produit de cette entrevue sera utilisé
- Dites à la source combien de temps l'entrevue prendra
- Faites-en sorte que l'entretien soit le plus court possible si la personne interrogée est pressée par le temps, mais n'hésitez pas à le faire durer si nécessaire
- Posez des questions courtes et précises auxquelles la source est capable de répondre. Utilisez des questions de suivi pour obtenir une image complète
- Donnez à la source suffisamment de temps pour répondre, mais ne la laissez pas divaguer ou s'écarter du sujet
- Demandez à la source de clarifier les réponses complexes ou vagues
- Relisez les réponses si on vous le demande ou en cas de doute sur la formulation d'éléments cruciaux
- Insistez sur les réponses si le public a le droit de les connaître
- Évitez de faire la leçon à la source, d'argumenter ou de débattre
- Respectez les demandes de non-attribution, d'information générale, d'enregistrement confidentiel, si c'est une condition de l'interview, et assurez-vous que chaque partie ait connaissance des règles de base.

5. Interview des migrants, des réfugiés, des victimes de la traite des êtres humains, des mineurs

Interviewer des migrants, des réfugiés, des victimes de la traite des êtres humains et des mineurs est différent de demander à un fonctionnaire de fournir des statistiques ou une opinion sur la migration. Les journalistes doivent faire preuve de sensibilité, comprendre lorsque la personne interviewée hésite à répondre, a été traumatisée, a peur des autorités, s'inquiète de mettre en danger la vie des proches restées au pays ou a peur d'être expulsée. La situation est encore plus délicate avec les mineurs, surtout s'ils ne sont pas accompagnés, ont perdu leurs proches et n'ont nulle part où aller. *Le Dart Center for Journalism and Trauma* fournit des lignes directrices sur l'interview des enfants et constitue un bon point de départ

<https://dartcenter.org/content/interviewing-children-guide-for-journalists>

6. Interview des membres des communautés hôtes

Au milieu de toute cette agitation autour des migrants et des réfugiés qui se noient en mer et sont incarcérés dans les pays de destination, il est facile de négliger les interviews avec les communautés hôtes et leurs réactions face à l'afflux d'un grand nombre de personnes dans leurs quartiers, villes et villages. Voici quelques questions clés à poser:

- Comment reçoivent-ils les « étrangers » ?
- Craignent-ils les bateaux bondés qui débarquent sur leurs côtes, les personnes qui traversent leurs frontières ?
- Sont-ils inquiets par rapport à la sécurité, à l'augmentation de la criminalité et de la violence ?
- S'inquiètent-ils de la perte d'emplois au profit des nouveaux arrivants et de leur accès à des soins de base que la communauté hôte pourrait ne pas avoir ?
- Ont-ils mis en place des centres d'accueil et des abris pour nourrir, loger et protéger les nouveaux arrivants ?
- Combien tout cela coûte-t-il et qui paie pour cela ?

7. Études de cas de bons reportages

Les journalistes professionnels s'efforcent de donner une image précise, juste, équilibrée, humaine et éthique de ce qu'ils voient, entendent et enregistrent. Il existe également des chroniqueurs qui fournissent des informations et des analyses solides sur les questions de migration, d'asile et de traite des êtres humains. Voici de bons exemples de bons reportages/articles :

« Au cœur des réseaux de trafic d'êtres humains en Libye » Inkyfada, 1er décembre 2020 (anglais, arabe et français)
<https://inkyfada.com/en/2020/12/01/human-trafficking-libya/>

"Between Kafala and Governmental Neglect: How Domestic Workers Are Left to Starve During a Global Pandemic," [Entre Kafala et négligence gouvernementale : comment les travailleurs domestiques sont laissés affamés durant la pandémie] The Public Source, 8 mai 2020
<https://thepublicsource.org/between-kafala-governmental-neglect>

8. Études de cas de mauvais reportages

Malheureusement, il existe des journalistes qui répètent comme des perroquets les discours de haine, rapportent la xénophobie et la désinformation des populistes, ou qui, par ignorance et par manque d'esprit d'entreprise, ne mènent pas les recherches et donnent ainsi une image biaisée de l'histoire. Voici entre autres des exemples de tels reportages :

« Merci le Liban et mais pas merci la Syrie » (arabe) un reportage de MTV Lebanon News 26/3/2021
<https://www.youtube.com/watch?v=ARChYPEaqNw>

« Les demandeurs d'asile revendiquent 25 % des 6 milliards de dollars épuisés par les subventions annuelles alors que les libanais sont considérés comme des personnes déplacées de second ordre », reportage (arabe) de MTV Lebanon 25 avril 2021
<https://www.youtube.com/watch?v=jMsTRubqIIQ>

9. Reportage sur le terrain (souvent d'investigation) sur place avec les migrants, dans les camps de réfugiés, en suivant les pistes de la traite des êtres humains

Les journalistes ne doivent pas se limiter à faire des reportages sur le sujet en restant assis à leur bureau et en s'appuyant sur des études provenant de différentes organisations. Ils peuvent réaliser des interviews par téléphone, par e-mail, via Skype, Zoom ou d'autres méthodes de communication à distance s'ils se trouvent dans des conditions de confinement. Pour se faire une idée réelle du sujet, ils doivent se rendre sur place et visiter des camps de réfugiés, parfois monter sur des bateaux avec des migrants, et même s'infiltrer pour des reportages d'investigation sur la traite des êtres humains. Ils doivent également évaluer les risques encourus et ne pas mettre leur vie en danger pour un scoop, une photo ou une vidéo. À la lumière de la pandémie de coronavirus, les journalistes doivent redoubler de prudence, se faire vacciner pour se protéger et suivre tous les protocoles de sécurité sanitaire nécessaires recommandés par les professionnels de la santé. Sur une note positive, les journalistes ont également mis en lumière les réussites de migrants tels que les développeurs des vaccins contre le coronavirus Biontech/Pfizer et Moderna. Voici quelques exemples :

Les scientifiques qui ont mis au point le vaccin Pfizer/BioNTech Covid-19 sont un couple turco-allemand de choc
<https://edition.cnn.com/2020/11/10/europe/biontech-pfizer-vaccine-team-couple-intl/index.html>

Vaccin Covid : qui est derrière la percée de Moderna?

<https://www.theguardian.com/world/2020/nov/16/covid-vaccine-who-is-behind-the-moderna-breakthrough>

10. L'économie de la migration, des réfugiés et de la traite des êtres humains

Une partie de l'histoire de la migration concerne l'économie. Si les migrants et les réfugiés sont intégrés dans les pays hôtes, ou autorisés à y rester temporairement, combien cela coûtera-t-il ? Dans des pays comme le Liban, la Jordanie, la Tunisie, la Libye et le Maroc qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de migrants syriens, palestiniens, irakiens et subsahariens, quel est le poids sur l'économie locale (nourriture, eau, éducation, santé, infrastructures, concurrence pour les emplois) ? Quels sont les cycles d'aide des donateurs et comment l'aide est-elle allouée et dépensée ?

11. Récits rapportant les succès des migrants et des réfugiés : pour et contre

Toutes les histoires sur les migrants et les réfugiés ne sont pas négatives. Il existe des histoires de réussite de personnes qui ont ouvert des entreprises, transformé leur malheur en fortune, ou qui ont simplement réussi à s'installer ailleurs et à se créer une nouvelle vie. En les relatant, les journalistes peuvent montrer le côté positif du déplacement, mais ne doivent pas négliger le contexte des cicatrices qui subsistent après avoir dû laisser derrière soi des êtres chers et des foyers.

12. Utilisation de la visualisation de données, de photos, de vidéos, de podcasts pour illustrer les histoires

Le texte peut être très émouvant, ou tout simplement clinique. Cependant, des éléments visuels percutants constituent souvent la véritable histoire et attirent l'attention sur le sort des migrants et des réfugiés. Les journalistes sont également en concurrence avec toute personne disposant d'un appareil mobile et d'une caméra qui peut prendre des photos et des vidéos numériques, recueillir des extraits sonores pour des podcasts et télécharger le contenu sur n'importe quel média social et sur de multiples plateformes. Ils doivent donc redoubler d'efforts pour fournir des photos de bonne qualité et vidéos, s'assurer que les légendes et les graphiques sont exacts, essayer d'illustrer les histoires avec une visualisation efficace des données et des podcasts, pour les animer en ligne.

13. Le rôle des médias sociaux et leur impact sur l'histoire

Lorsqu'ils préparent leurs reportages, les journalistes peuvent avoir recours aux réseaux sociaux pour recueillir des informations et obtenir des conseils sur des événements ou des lieux d'actualité. Ils peuvent également utiliser les réseaux sociaux après la diffusion des reportages pour promouvoir leur travail et dialoguer avec leur public. Le rôle des médias sociaux et leur impact sur l'histoire sont des éléments d'un bon reportage sur la migration - en tant que sources et compléments à la collecte de données, et en tant qu'interaction et voie de dialogue avec les publics avant, pendant et après la production des histoires.

14. (a) Exercice du module 2

Produisez un podcast de trois minutes sur une famille de réfugiés syriens qui s'est installée à Munich, en Allemagne. Voici les informations et la mission :

Ils y sont arrivés après un long voyage par la mer jusqu'en Grèce et par la terre via les Balkans.

Au bout de cinq ans d'épreuves, ses membres se sont, plus ou moins, adaptés.

Le père et la mère ont créé une entreprise de restauration rentable.

Les trois enfants, âgés de 6, 8 et 13 ans, sont scolarisés.

Préparez une liste de questions pour les entretiens avec les adultes et les enfants.

Rédigez votre script et indiquez les éléments audio que vous souhaitez inclure dans le podcast.

Indiquez les informations contextuelles que vous prévoyez d'utiliser pour fournir le contexte approprié.

Enregistrez et éditez votre podcast et téléchargez-le sur Soundcloud.

(b) Quiz du module 2

Q : Quels sont les quatre conseils pour faire des recherches sur une histoire ?

R : Lire les rapports et les données pertinentes des organisations internationales et des ONG impliquées dans le sujet.

Suivre ce que les politiciens et les fonctionnaires disent en public et en privé sur le sujet.

Suivre les médias sociaux pour trouver des conseils et des informations utiles à exploiter dans les articles.

Vérifier ce que font les militants et les organisations caritatives.

Q : Quelles sont les quatre règles à respecter pour interviewer des fonctionnaires et des experts en matière de migration et de réfugiés ?

R : Faites-en sorte que l'entretien soit le plus court possible si la personne interrogée est pressée par le temps, mais n'hésitez pas à le faire durer si nécessaire.

Posez des questions courtes et précises auxquelles la source est capable de répondre. Utilisez des questions de suivi pour obtenir une image complète.

Évitez de faire la leçon à la source, d'argumenter ou de débattre.

Respectez les demandes de non-attribution, d'information générale, d'enregistrement confidentiel, si c'est une condition de l'interview, et assurez-vous que chaque partie ait connaissance des règles de base.

Q : Comment devez-vous interviewer des migrants, des réfugiés, des victimes de la traite des êtres humains, des mineurs ?

R : Les journalistes doivent faire preuve de sensibilité, comprendre lorsque la personne interviewée hésite à répondre, a été traumatisée, a peur des autorités, s'inquiète de mettre en danger la vie des proches restées au pays ou a peur d'être expulsée. La situation est encore plus délicate avec les mineurs, surtout s'ils ne sont pas accompagnés, ont perdu leurs proches et n'ont nulle part où aller.

Q : Quelles sont les questions à poser sur l'économie de la migration, des réfugiés et de la traite des êtres humains ?

R : Si les migrants et les réfugiés sont intégrés dans les pays hôtes, ou autorisés à y rester temporairement, combien cela coûtera-t-il ? Dans des pays comme le Liban, la Jordanie, la Tunisie, la Libye et le Maroc qui accueillent un grand nombre de réfugiés et de migrants syriens, palestiniens, irakiens et subsahariens, quel est le poids sur l'économie locale (nourriture, eau, éducation, santé, infrastructures, concurrence pour les emplois) ? Quels sont les cycles d'aide des donateurs et comment l'aide est-elle allouée et dépensée ?

Module 3 Éthique des médias relative à la migration, les réfugiés et la traite des êtres humains

Section 1 Introduction

Section 2 Humaniser l'histoire

Section 3 Modifier le récit, éviter les discours de haine et les stéréotypes

Section 4 Photographier et filmer les migrants, les réfugiés, les victimes de traite des êtres humains et les mineurs

Section 5 Vérifier les sources, détecter et éviter la désinformation

Section 6 Utiliser le contexte et l'historique pour expliquer les histoires

Section 7 Obtention du consentement pour la diffusion d'interviews, de photos, de vidéos et de documents

Section 8 Couvrir les célébrités impliquées dans les questions liées aux migrants, aux réfugiés et à la traite des êtres humains (Malala, Cate Blanchett, Angelina Jolie, George et Amal Clooney, etc.)

Section 9 Les journalistes doivent-ils s'impliquer dans l'histoire ?

Section 10 Journalistes/activistes spécialisés dans les questions relatives aux migrants et aux réfugiés

Section 11 Exercice et quiz du module 3

1. Introduction

Les migrants, les réfugiés et les victimes de la traite des êtres humains sont plus que de simples chiffres. Chacun d'entre eux est un être humain. Ensemble, ils sont membres de familles et de communautés. S'il existe des éléments communs dans les voies et moyens qu'ils choisissent pour quitter leur pays et dans les raisons qui les poussent à le faire, les journalistes doivent réduire le tableau général à leurs histoires individuelles pour permettre au public de se connecter, de s'identifier, de faire preuve d'empathie et de réagir. Avant toute chose, le reportage doit être éthique.

2. Humaniser l'histoire

L'humanisation de l'histoire consiste à traduire les chiffres et les statistiques en individus avec leurs peurs, leurs espoirs, leurs échecs, leurs réussites et leur résilience face à d'énormes difficultés. La clé est de rapporter les informations sans éditorialiser, dramatiser ou rendre romantique l'histoire, mais de mettre en lumière l'aspect humain de ce que l'on voit, entend et enregistre.

3. Modifier le récit, éviter les discours de haine et les stéréotypes

Pour ce faire, les journalistes sont formés aux subtilités de la définition et de la modification du récit stéréotypé, souvent négatif, et à la détection des discours de haine. Ces dernières années, la plus grande partie des discours de haine semble s'être produite (et se produit encore) en ligne, par le canal des réseaux sociaux, des applications de chat, des blogs et de diverses plates-formes, mais aussi par le biais des grands médias traditionnels alignés sur un groupe et un programme ou un autre. Certains de ces discours sont explicitement racistes et xénophobes, tandis que d'autres sont sournois et discrets.

4. Photographier et filmer les migrants, les réfugiés, les victimes de traite des êtres humains et les mineurs

Les images étant un élément clé de l'histoire, l'attention est portée sur la manière dont les journalistes peuvent et doivent prendre des photos et des vidéos et enregistrer des sons de migrants, de réfugiés, de victimes/survivants de la traite des êtres humains, notamment de mineurs, et comment les diffuser sur de multiples plateformes. Une attention particulière doit être accordée à la manière de traiter les enfants qui sont très probablement traumatisés par leur expérience du déplacement et/ou de la séparation de leurs proches. Quelques conseils glanés dans les commentaires des documentalistes Misja Pekel et Maud van de Reijt pour le Réseau du Journalisme Ethique

- Réfléchissez à deux fois avant de prendre des photos et des vidéos de personnes en détresse. L'horreur d'une noyade dans un bateau est fascinante mais aussi effroyable. Pourtant, la photo du petit garçon mort Aylan Kurdi sur une plage turque en 2015 a captivé le monde et fait réagir certaines personnes et gouvernements.
- Demandez aux migrants et aux réfugiés si vous pouvez les prendre en photo. Certains peuvent être réticents, voire sur la défensive.
- Tenez compte des effets de la diffusion virale de votre contenu visuel sur les réseaux sociaux et sur diverses plateformes numériques.
- Gardez le contexte à l'esprit lorsque votre photo est figée dans le temps, ou que votre vidéo est utilisée sur plusieurs cycles d'information, puis archivée. L'histoire des migrants et des réfugiés ne s'arrête pas là.

5. Vérifier les sources, détecter et éviter la désinformation

Au regard de l'environnement de plus en plus toxique et litigieux qui entoure l'histoire des migrants dans de nombreuses régions du monde, ainsi que des attaques contre les médias en tant que pourvoyeurs de l'appellation erronée de « fausses nouvelles », et de l'existence de rapports trompeurs par divers acteurs, il incombe aux journalistes de tenir compte de la vérification diligente de sources multiples, et de détecter et d'éviter la désinformation dans leurs efforts de collecte d'informations. Cela peut se faire en vérifiant et en identifiant l'origine de l'information :

- En présentiel, lors de missions et d'interviews
- Par courrier électronique
- Par les médias sociaux
- Par des applications telles que Zoom, Skype, Webex, etc.
- Par d'autres médias
- En utilisant des références officielles et d'autres sources.

Les journalistes peuvent également utiliser différentes applications numériques (apps) pour traquer les faussetés dans les contenus textuels, audio et vidéo. Il est important de toujours faire preuve de scepticisme à l'égard de chaque information que l'on rencontre, même si elle provient de « sources fiables ». Le « Guide de vérification » est une bonne ressource en plusieurs langues

<http://verificationhandbook.com/>

6. Utiliser le contexte et l'historique pour expliquer les

Ce module souligne l'importance d'utiliser le contexte et les informations contextuelles pour expliquer les histoires. Les chiffres sont particulièrement délicats lorsqu'ils ne sont pas contextualisés et les détails historiques, géographiques et autres omis dans les rapports peuvent rendre les informations inutiles. Ces omissions sont également contraires à l'éthique, si elles sont faites délibérément. Choisir une partie d'une citation ou exagérer les statistiques sur l'emploi des migrants dans son pays pour indiquer qu'ils déplacent la population locale sont, au mieux, trompeurs et, au pire, alarmistes. Ainsi, fournir un cadre équilibré à un récit permet de dissiper les mythes sur les migrants et les réfugiés.

7. Obtention du consentement pour la diffusion d'interviews, de photos, de vidéos et de documents

Les journalistes du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'autres pays n'ont peut-être pas l'habitude d'obtenir le consentement des sujets qu'ils couvrent pour publier des interviews et du contenu visuel en rapport avec leurs reportages. Cette situation peut être encore plus fréquente s'ils sont indépendants et qu'ils proposent des articles à différents organismes de presse. Les grands médias grand public sont plus au fait de ces procédures. Les journalistes doivent donc être conscients des pièges juridiques que représente le fait de couvrir des sujets en détresse sans leur consentement, et savoir si les sujets sont analphabètes et incapables de signer de tels formulaires. Cela doit être pris en considération.

8. Couverture des célébrités impliquées dans les questions de migrants, de réfugiés et de traite des êtres humains

Au fil des ans, un certain nombre de célébrités internationales et de stars d'Hollywood ont défendu les questions liées aux migrants, aux réfugiés et à la traite des êtres humains. La lauréate du prix Nobel de la paix Malala Yousefzai, les acteurs Cate Blanchett, Angelina Jolie, George Clooney et son épouse Amal, avocate des droits de l'homme, sont parmi les plus en vue. Lorsqu'ils visitent des camps, des écoles, des hôpitaux et diverses installations et qu'ils rencontrent des migrants et des réfugiés, ils ont tendance à centrer leur récit davantage sur eux et sur leurs rencontres avec les autorités d'un pays que sur les victimes. Les journalistes sont donc invités à maintenir un équilibre entre, d'une part, le fait d'attirer l'attention sur le sujet à l'aide de célébrités dont la présence peut également contribuer à la collecte de fonds et, d'autre part, le récit principal centré sur les personnes, les causes de leur déplacement, la façon dont elles sont aidées, comment elles font face et les perspectives auxquelles elles sont confrontées.

9. Les journalistes doivent-ils s'impliquer dans l'histoire ?

Une caméraman hongroise qui a fait trébucher et donné un coup de pied à un migrant et à son fils qui traversaient la frontière est devenue virale en 2015 et est devenue aussi bien l'objet de l'article que l'histoire du mouvement de masse des personnes à travers les Balkans qui tentent d'atteindre l'Europe occidentale. D'autre part, le photjournaliste gréco-canadien Will Vassilopoulos, dont le travail apparaît dans les reportages de l'AFP, est connu pour aider les réfugiés et les migrants qui débarquent sur les côtes de sa Grèce natale. Ces faits suscitent certaines questions :

- Dans quelle mesure les journalistes peuvent-ils ou doivent-ils être détachés ?
- Faut-il laisser sa caméra pour sauver des enfants en train de se noyer, ou photographier et filmer le chavirement de son bateau ?
- Dans quelle mesure les journalistes doivent-ils être impliqués dans la tragédie, dans l'histoire ?

Des lignes directrices mises en œuvre par leurs rédactions peuvent aider les journalistes à appliquer les décisions prises sur le terrain et à adopter un comportement éthique dans le feu de l'action.

10. Journalistes/activistes spécialisés dans les questions relatives aux migrants et aux réfugiés

Une question à prendre en compte et à travailler est celle du moment où les migrants et les réfugiés deviennent des journalistes/militants et la seule source d'information pour les médias traditionnels et les autres types de médias. Quelle quantité de contenu non vérifié les correspondants, les rédacteurs en chef et les responsables des salles de rédaction doivent-ils accepter de la part de journalistes citoyens et d'activistes qui documentent des histoires de migration, d'asile et de commerce d'esclaves ? Comment l'identifier lorsqu'il est utilisé dans les reportages des médias grand public ? Il y a des questions juridiques et éthiques à prendre en compte.

11. (a) Exercice du module 3

Jouez au jeu numérique d'actualité de la BBC "Syrian Journey : Choose your own escape route," [Le périple syrien : choisissez votre propre itinéraire de fuite <https://www.bbc.com/news/world-middle-east-32057601> en anglais, arabe, russe ou farsi.

Cliquez sur tous les liens et vidéos. Notez vos impressions par écrit. Comment vous sentiriez-vous en faisant ce voyage périlleux ? Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans ces histoires ? Que prendriez-vous si vous ne deviez décider que de quelques effets dans votre maison avant de partir ? Cette nouvelle perspective change-t-elle votre point de vue sur la manière dont l'histoire des migrants et des réfugiés devrait être couverte par les médias ?

(b) Quiz du module 3

Q : Comment les journalistes peuvent-ils humaniser l'histoire des migrants et des réfugiés ?

R : En traduisant les chiffres et les statistiques en individus avec leurs peurs, leurs espoirs, leurs échecs, leurs succès et leur résilience face à d'énormes difficultés. La clé est de rapporter les informations sans éditorialiser, dramatiser ou rendre romantique l'histoire, mais de mettre en lumière l'aspect humain de ce que l'on voit, entend et enregistre.

Q : Que devez-vous prendre en compte lorsque vous prenez des photos et des vidéos de réfugiés et de migrants ?

R : Réfléchissez à deux fois avant de prendre des photos et des vidéos de personnes en détresse.

Demandez aux migrants et aux réfugiés si vous pouvez les prendre en photo. Certains peuvent être réticents ou sur la défensive.

Réfléchissez aux conséquences de la diffusion virale de votre contenu visuel sur les médias sociaux et sur diverses plateformes numériques.

Gardez le contexte à l'esprit lorsque votre photo est figée dans le temps, ou que votre vidéo est utilisée sur plusieurs cycles d'information, puis archivée. L'histoire des migrants et des réfugiés ne s'arrête pas là.

Comment utiliser le contexte et les informations de base pour expliquer les histoires ?

R : Les chiffres sont particulièrement délicats lorsqu'ils ne sont pas contextualisés et les détails historiques, géographiques et autres qui sont omis dans les informations peuvent les rendre inutiles. Ces omissions sont contraires à l'éthique, si elles sont intentionnelles. Fournir un cadre équilibré à une histoire permet de dissiper les mythes sur les migrants et les réfugiés.

Q : Comment les journalistes doivent-ils couvrir les célébrités impliquées dans les questions de migrants, de réfugiés et de traite des êtres humains ?

R : Au fil des ans, un certain nombre de célébrités internationales et de stars d'Hollywood ont défendu la cause des migrants et des réfugiés en visitant des camps, des écoles, des hôpitaux et diverses installations et en rencontrant des migrants et des réfugiés. Les journalistes sont invités à maintenir un équilibre entre le fait d'attirer l'attention sur le sujet avec l'aide de célébrités dont la présence peut également contribuer à la collecte de fonds, et le récit principal centré sur les personnes, les causes de leur déplacement, la façon dont elles sont aidées, comment elles font face et les perspectives auxquelles elles sont confrontées.

Synthèse du programme

Section 1 Quiz de synthèse

Section 2 Résumé

Section 3 Lectures complémentaires

Section 4 Enquête

1. Quiz de synthèse :

(a) Citez cinq (5) organisations impliquées dans l'aide aux migrants, aux réfugiés et aux victimes/survivants de la traite des êtres humains ?

HCR, OIM, ICR, CIRC, OIT

(b) Les déplacements forcés dépasseront (?) millions d'ici à la mi-2020 alors que COVID-19 met à l'épreuve la protection des réfugiés au niveau mondial. Choisissez un chiffre : 80, 90, 110, 300.

80

(c) Quelle est la différence entre un expatrié et un migrant ? Définissez chacun des termes.

Expatrié

Un expatrié est une personne qui réside de façon temporaire ou permanente en dehors du pays dont il est citoyen. Elle peut travailler ou non. Le mot vient des termes [Latins ex](#) (« hors de ») [patria](#) (« pays, patrie »).

Migrant

Bien qu'il n'existe pas de définition juridique officielle du migrant international, la plupart des experts s'accordent à dire qu'un migrant international est une personne qui change de pays de résidence habituelle, quelle que soit la raison de sa migration ou son statut juridique.

(d) Comment pouvez-vous vérifier les informations et minimiser la diffusion de la désinformation ?

Cela peut se faire en vérifiant l'origine de l'information en personne, lors d'une mission, et par le biais d'entretiens personnels, par courriel, par le biais des médias sociaux, des applications de chat, d'autres médias, de références officielles et d'autres sources. Les journalistes peuvent également utiliser différentes applications numériques (apps) pour traquer les faussetés dans les contenus textuels, audio et vidéo.

2. Résumé :

La crise mondiale des migrants, des réfugiés et de la traite des êtres humains n'est pas nouvelle, mais elle a pris de l'ampleur ces dernières années, nécessitant une sensibilisation accrue et une couverture médiatique élargie.

Le reportage sur ces sujets nécessite :

- Une bonne formation

- Des connaissances
- De l'endurance
- Des ressources financières et matérielles
- De la patience
- De l'empathie
- Diverses compétences journalistiques englobant la narration numérique sur de multiples plateformes.

Le fait que les journalistes du monde entier ne se consacrent généralement pas à ces questions - c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des reporters attirés qui couvrent ces sujets au quotidien - constitue un sérieux revers pour eux, car ils sont en concurrence avec les « journalistes citoyens », les adeptes des médias sociaux et les militants.

De nombreux journalistes sont des indépendants, qui jonglent avec de multiples missions aux échéances pressantes (voire contradictoires) et qui couvrent l'actualité au péril de leur vie.

Ce programme a été conçu pour s'assurer que les journalistes ont une compréhension de base solide des questions complexes de la migration, des réfugiés et de la traite des êtres humains et de leur impact sur la politique, l'économie, la démographie, l'environnement, la sécurité, l'éducation et les cultures des pays touchés et au-delà.

La documentation en anglais, arabe et français à cet effet comprend des études, des lignes directrices, des conseils, des glossaires, des articles de différents médias, des infographies, des photos et des vidéos. Les articles de journaux/médias ont été sélectionnés afin d'offrir diverses approches pour la couverture du sujet et constituent des études de cas de bons et mauvais reportages.

Le programme se concentre tout d'abord sur les termes utilisés pour définir les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes vendues comme esclaves ou contraintes à des situations contre leur gré. La disponibilité de plusieurs glossaires développés et adoptés par des organisations internationales est destinée à aider les journalistes et autres personnes à utiliser les termes corrects, communément acceptés, éthiques et humains dans leurs reportages.

Il existe des volumes de publications, de rapports pertinents, de statistiques utiles, d'infographies, de matériel audiovisuel et numérique dont les journalistes peuvent tirer parti pour réaliser leurs reportages. Ces documents fournissent les informations et le contexte nécessaires. Les journalistes doivent en faire bon usage.

Il est important de comprendre que la moitié de la bataille pour couvrir une question complexe consiste à faire ses devoirs et à en apprendre le plus possible sur le sujet avant de commencer à écrire, à tourner des images et des vidéos, à créer des clips sonores, à produire et à monter.

Les journalistes doivent traiter les données et les statistiques des gouvernements, des ONG et des organisations internationales, et s'efforcer de comprendre les divergences entre ces chiffres. Ils doivent également affiner leurs techniques d'interview.

Les migrants, les réfugiés et les victimes de traite des êtres humains sont plus que de simples chiffres. Les journalistes doivent réduire le tableau général aux histoires individuelles des migrants, des réfugiés et des victimes de la traite des êtres humains afin de permettre au public de se connecter, de s'identifier, d'éprouver de l'empathie et de réagir. Avant toute chose, le reportage doit être éthique.

Une bonne couverture éthique implique de changer le discours sur les migrants, les réfugiés et les victimes de la traite des êtres humains, d'éviter les discours haineux et les stéréotypes à leur égard. Une grande partie de la haine semble se manifester en ligne, à travers les réseaux sociaux, des applications de chat, des blogs et de diverses plates-formes, en plus de ce qui est produit par les médias traditionnels à grand public avec certains programmes.

Le programme fait la lumière sur les mécanismes et l'éthique de la prise de photos et de vidéos de migrants, de

réfugiés et de victimes de la traite des êtres humains, notamment de mineurs vulnérables.

Enfin, les journalistes doivent juger si leur couverture de l'histoire inclut une participation en aidant (ou en faisant obstruction) aux migrants et aux réfugiés, en devenant des activistes, et comment ils (les reporters) doivent traiter le matériel provenant des activistes si aucun média traditionnel n'est sur place pour couvrir les événements.

3. Lectures complémentaires

(a) Communiqué de presse : ICMPD Migration Outlook 2021- A first look at key trends and post COVID-19 scenarios [Un premier regard sur les tendances clés et les scénarios post COVID-19]

<https://www.icmpd.org/news/press-releases/icmpd-migration-outlook-2021-a-first-look-at-key-trends-and-post-covid-19-scenarios>

(b) "Addressing rural youth migration at its root causes: A conceptual framework " [S'attaquer la migration des jeunes ruraux à partir de ses causes profondes : Un cadre conceptuel] par Laura Deotti et Elisenda Estruch, Social Policies and Rural Institutions Division, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), mars 2016

<http://www.fao.org/3/a-i5718e.pdf>

(c) "Note d'orientation : Forced migration and protracted crises A multilayered approach" [Migration forcée et crises prolongées Une approche à plusieurs niveaux] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2017

<http://www.fao.org/3/a-i7880e.pdf>

(d) "Annual Report on the Situation of Asylum in the European Union 2019 [Rapport annuel sur la situation de l'asile dans l'Union européenne 2019] Bureau européen d'appui en matière d'asile

<https://easo.europa.eu/asylum-trends-easo-asylum-report-2020>

(e) "Charter of Rome: Code of Conduct Regarding Asylum Seekers, Refugees, Victims of Trafficking and Migrants," [Charte de Rome : code de conduite à l'égard des demandeurs d'asile, des réfugiés, des victimes de la traite des êtres humains et des migrants], Conseil de l'Europe

<https://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/source/resources/references/others/01%20-%20Roma%20Charter%20on%20Journalism,%20Asylum%20Seekers,%20etc.pdf>

(f) "Global Study on Smuggling of Migrants 2018," [Étude à l'échelle mondiale sur le trafic illicite de migrants 2018] Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glosom/GLOSOM_2018_web_small.pdf

(g) "Human Smuggling: Lucrative Business from Lebanon to Syria," [Le trafic d'êtres humains : une affaire lucrative du Liban à la Syrie] (arabe) par Sana El Jack, quotidien 'Asharq Al-Awsat', 9 juillet 2018 <https://bit.ly/2MYmkqE>

(h) « The Linguistic Integration of Adult Migrants-L'intégration linguistique des migrants adultes : Some Lessons from Research/Les enseignements de la recherche » édité par Jean-Claude Beacco, Hans-Jürgen Krumm, David Little,

Philia Thalgott, on behalf of/pour le compte du Council of Europe/Conseil de l'Europe, mars 2017
<https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9783110477498/html>

(i) « Migration et droits de l'homme : AMELIORER LA GOUVERNANCE DE LA MIGRATION INTERNATIONALE FONDEE SUR LES DROITS DE L'HOMME, » Nations Unies, Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme²⁵

(j) « La Convention des Nations-Unies sur les droits des migrants : un luxe pour l'Union européenne ? » Marie Barral en collaboration avec Stephen Boucher, Notre Europe, Sous la direction de Manlio Cinalli, Sciences Po, Policy article n°24 http://www.institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/01/policypaper24-immigration-fr_01.pdf?pdf=ok

(k) « Déclaration universelle des droits de l'homme » Nations Unies
https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf

(l) « Principes directeurs concernant l'accès des réfugiés et autres personnes déplacées de force au marché du travail », Organisation internationale du travail, juillet 2016
https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_536440/lang--en/index.htm

(m) "A lifeline to learning: Leveraging technology to support education for refugees," [Une bouée de sauvetage pour apprendre : tirer parti de la technologie pour soutenir l'éducation des réfugiés], UNESCO 2018
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/261278e.pdf>

(n) "Addressing Europe's Migrant Crisis Takes More Than Stopping the Boats from Libya ", [S'attaquer à la crise migratoire en Europe : arrêter les bateaux en provenance de Libye ne suffit pas] par Amanda Kadlec et Shelly Culbertson, Rand Corporation, 25 septembre 2017
<https://www.rand.org/blog/2017/09/addressing-europes-migrant-crisis-takes-more-than-stopping.html>

(o) « Dans les Alpes, la fonte des neiges révèle les corps de migrants morts en tentant de passer en France, » by Maryline Baumard, Le Monde, 7 juin 2018
https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/06/07/dans-les-alpes-la-fonte-des-neiges-revele-les-corps-de-migrants-morts-en-tendant-de-passer-en-france_5310861_3224.html

(p) "Malala and Apple launch partnership to get at least 100,000 underprivileged girls into school," [Malala et Apple lancent un partenariat pour scolariser au moins 100 000 filles défavorisées] par David Phelan, The Independent, 22 janvier 2018 <https://www.independent.co.uk/news/education/malala-yousafzai-fund-tim-cook-apple-underprivileged-girls-education-lebanon-pakistan-afghanistan-a8171031.html>

(q) "Unheard Voices : What Syrian Refugees Need to Return Home ", [Voix occultées : les réfugiés Syriens doivent retourner chez eux] par Maha Yahya, Jean Kassir, Khalil El-Hariri, Carnegie Middle East Center, 16 avril 2018 en anglais <https://carnegie-mec.org/2018/04/16/unheard-voices-what-syrian-refugees-need-to-return-home-pub-76050> et en arabe <https://carnegie-mec.org/2018/04/18/ar-pub-76065>

(r) "Stepping on bodies to survive," [Fouler des corps au pied pour sa survie] par Aris Messinis, Correspondant AFP, 11 juillet 2016
<https://correspondent.afp.com/stepping-bodies-survive>

(s) "Down and Out in Syria and Lebanon: Media Portrayals of Men and Masculinities. Towards a Research Agenda," [Au bout du rouleau en Syrie et au Liban : portraits d'hommes de média et d'identités masculines. Vers un agenda de recherche] article académique de Rouba El-Helou. Université de Erfurt, Journal of Gender and Feminist Studies, (en anglais) Creative Commons 2019.
http://www.analyze-journal.ro/library/files/numarul_12/12_6_el-helou_133-147.pdf

²⁵ https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/MigrationHR_improvingHR_ReportFR.pdf

(t) Harmonising asylum systems in Europe – a means or an end per se? [Harmoniser les systèmes d'asile en Europe ; un moyen ou une fin en soi ?] Martin Wagner, Paul Baumgartner et Minos Mouzourakis
Chemnitz, avril 2019, CEASEVAL, RECHERCHE SUR LE RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN COMMUN ; N°25
https://www.cidob.org/en/publications/publication_series/project_papers/ceaseval/harmonising_asylum_systems_in_europe_a_means_or_an_end_per_se

(u) Two centuries of flows between 'here' and 'there': political remittances and their transformative potential [Deux siècles de flux entre « ici » et « là-bas » : les transferts de fonds politiques et leur potentiel de transformation.]
Félix Krawatzek & Lea Müller-Funk, Journal of Ethnic and Migration Studies (en anglais) Publié en ligne : 15 janvier 2019.

<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2018.1554282>

(v) "Refugee return and fragmented governance in the host State : displaced Syrians in the face of Lebanon's divided politics," [Retour des réfugiés et gouvernance fragmentée dans l'État hôte : les Syriens déplacés face à la politique divisée du Liban] Tamirace Fakhoury, Third World Quarterly Volume 42, 2021

<https://doi.org/10.1080/01436597.2020.1762485>

(w) "101 Facts & Figures on the Syrian Refugee Crisis Vol II," [101 faits et chiffres sur la crise des réfugiés syriens Vol II]
Nasser Yassin & Rawya Khodor, Université américaine de Beyrouth, Juillet 2019

<https://www.aub.edu.lb/ifi/news/Pages/20190702-101-facts-and-figures-on-syrian-refugee-crisis-volume-2.aspx>

(x) "From fragmentation to integration: Addressing the role of communication in refugee crises and (re)settlement processes" [De la fragmentation à l'intégration : aborder le rôle de la communication dans les crises de réfugiés et les processus de (ré)installation]

Amanda Alencar Université Erasmus de Rotterdam, Pays-Bas, Noemi Mena Montes Université Erasmus de Rotterdam, Pays-Bas, Miguel Vicente-Marin-o Université de Valladolid, Espagne, la Gazette de la Communication Internationale 2021, Vol. 83(1) 3-8. L'(es) auteur(s) 2019

<https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/1748048519883522>

(y) Media Coverage of Syrian Female Refugees in Jordan and Lebanon [La couverture médiatique des femmes réfugiées syriennes en Jordanie et au Liban]

Ahmad S. Haider, Saleh S. Olimy, et Linda S. Al-Abbas, Sage Journals, première publication le 19 février 2021

<https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2158244021994811>

(z) « Le Régime d'Asile Européen Commun – introduction à l'attention des juridictions : une analyse judiciaire », réalisé par l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés section européenne sous contrat avec le Bureau européen d'appui en matière d'asile, août 2016.

https://easo.europa.eu/sites/default/files/easo-introduction-to-ceas-ja_fr.pdf

<https://easo.europa.eu/sites/default/files/public/BZ0216138ENN.PDF>

4. Enquête :

(a) Ce programme vous aide-t-il à mieux comprendre les questions relatives aux migrations, aux réfugiés et à la traite des êtres humains ? Si oui, expliquez comment vous pouvez en tirer parti. Si non, que pensez-vous qu'il manque ?

(b) Quelle partie ou quel module du programme vous semble le plus utile ? Pourquoi ?

(c) Quels sont les plus gros obstacles auxquels vous faites face pour couvrir ce type de sujet ?

- (i) Ressources financières
- (ii) Soutien éditorial
- (iii) Sécurité
- (iv) Sources d'informations
- (vi) Tous les éléments susmentionnés

(d) Avez-vous écrit et/ou produit du contenu sur la migration, les réfugiés et la traite des êtres humains ces cinq dernières années ? Dans quelle mesure le feriez-vous différemment après avoir suivi ce programme ?

(e) Sur une échelle de 1 à 10 (1 étant mauvais et 10 étant excellent), comment évaluez-vous les ressources suivantes fournies dans ce programme ?

- Glossaires
- Études
- Articles
- Photos
- Infographie
- Vidéos

(f) Quelles recommandations faites-vous pour former les journalistes à la couverture de la migration, des réfugiés et de la traite des êtres humains dans votre pays ?

Bibliography/Resources:

Introduction

1. "Migration Patterns in the Global South: The Middle East and North Africa as a Reflection of Policy Alternatives in the Fields of Security, Labor Market, and Social Welfare Planning" [Modèles de migration dans les pays du Sud : Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en tant que reflet des alternatives politiques dans les domaines de la sécurité, du marché du travail et de la planification de la protection sociale] par Guita Hourani & Eugene Sensenig-Dabbous (Lebanese Emigration Research Center, Université Notre Dame, Liban) dans "Reflections on migration in the Global South – Voices from around the world, Global South Studies Center, University of Cologne, Germany." [Réflexions sur la migration dans les pays du Sud – Voix du monde entier, Global South Studies Center, Université de Cologne, Allemagne.]

http://www.academia.edu/20430989/MIGRATION_PATTERNS_IN_THE_GLOBAL_SOUTH_THE_MIDDLE_EAST_AND_NORTH_AFRICA_AS_A_REFLECTION_OF_POLICY_ALTERNATIVES_IN_THE_FIELDS_OF_SECURITY_LABOR_MARKET_AND_SOCIAL_WELFARE_PLANNING

2. « Couverture des migrations : défis relevés et subsistants] l'Alliance des civilisations des Nations Unies en partenariat avec le Global Editors Network, 25-26 janvier 2013.

https://www.unaoc.org/wp-content/uploads/Paris_UNAOC-rgb_FR.pdf

3. "Media Influence On Public Opinion Attitudes Toward The Migration Crisis" [L'influence des médias sur les attitudes de l'opinion publique à l'égard de la crise migratoire] par Joana Kosho

<http://www.ijstr.org/final-print/may2016/Media-Influence-On-Public-Opinion-Attitudes-Toward-The-Migration-Crisis.pdf>

4. "Figures at a Glance," texte et infographie du HCR juin 2019, sur les personnes déplacées de force dans le monde

<http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

5. "Why is reporting fairly on migration so important?" [Pourquoi est-il si important de rendre compte équitablement des migrations ?] vidéo de l'OIT https://www.youtube.com/watch?v=Yv8oXfh_tCI

6. Photo de l'UNESCO dans une campagne proclamant "No human being is illegal" [Aucun être humain n'est illégal]

https://www.facebook.com/unesco/posts/10156500714043390?comment_id=10156501056118390&comment_tracking=%7B%22t%22%3A%22R%22%7D

7. "UNHCR: Where do Most Refugees Come From?" [D'où viennent la plupart des réfugiés ?] Vidéo du HCR, 19 juin 2018

<https://www.youtube.com/watch?v=evBCerqRT4w>

8. (a) "EUROPA: An Illustrated Introduction to Europe for Migrants and Refugees," [EUROPA : une introduction illustrée à l'Europe pour les migrants et les réfugiés] un livre créé par un groupe de photographes et de journalistes de Magnum qui ont couvert à la fois la crise des réfugiés en Europe et les nombreux contextes à travers le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique qui ont donné lieu à ces migrations, 30 novembre 2016. Disponible en téléchargement sous forme de livre électronique en anglais, arabe, français et farsi.

http://promagnumphotos.com/C.aspx?VP3=CMS3&VF=MAGO31_4&VBID=2K1HZOQoTK4782&IID=2K1HRGP65G73

(b) Vidéo - Thomas Dworzak présente "Europa: An Illustrated Introduction to Europe for Migrants and Refugees" [Europa : une introduction illustrée à l'Europe pour les migrants et les réfugiés] <https://vimeo.com/208142305>

9. "The Road to Russia," [La route de la Russie] un documentaire de 24 minutes en arabe de la chaîne d'information par satellite « Al Arabiya » sur les arabes qui cherchent de meilleures opportunités que celles qu'ils ont dans leur pays, mais qui se heurtent aux lois sur la résidence et le travail et deviennent des victimes de la traite des êtres

humains <https://bit.ly/2Nrr8pH>

10. The Impact of Covid-19 on Migrants and Refugees in the Arab Region, [L'impact du Covid-19 sur les migrants et les réfugiés dans la région arabe] un reportage de ESCWA, du HCR et de l'OIT, E/ESCWA/CL2.GPID/2020/POLICY BRIEF.2 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/impact-covid-19-migrants-refugees-arab-region-policy-brief-english.pdf>
11. Reporting migration: A handbook on migration reporting for journalists, [Le reportage sur la migration : un guide sur les reportages en matière de migration] élaboré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires, Vienne - Autriche Commandé et financé par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères 2018. https://www.icmpd.org/fileadmin/1_2018/MOMENTA_Manual_EN_WEB.pdf
12. The Mobility of Displaced Syrians: An Economic and Social Analysis, [La mobilité des syriens déplacés : une analyse économique et sociale] Groupe de la Banque mondiale 2020 <https://www.worldbank.org/en/country/syria/publication/the-mobility-of-displaced-syrians-an-economic-and-social-analysis>
13. Syrian Refugees and the Digital Passage to Europe: Smartphone Infrastructures and Affordances, [Les réfugiés syriens et le passage au numérique en Europe : infrastructures et affordances des smartphones] Marie Gillespie, Souad Osseiran et Margie Cheesman, Social Media + Society, janvier-mars 2018. <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2056305118764440>
14. In the Middle East and Gulf Countries: "Corona is Not the Virus, Kafala is!" [Au Moyen-Orient et dans les pays du Golfe : « Le Corona n'est pas le virus, c'est la Kafala ! »] élaboré par Roula Seghaier, coordinatrice des programmes stratégiques à l'IDWF, Fédération internationale des travailleurs domestiques. https://idwdfed.org/en/resources/in-the-middle-east-and-gulfcountries-201ccorona-is-not-the-virus-kafala-is-201d/@@display-file/attachment_1

Module 1: Glossaires

1. "Media Friendly Glossary on Migration – Middle East Edition" [Glossaire sur les migrations à destination des médias – édition pour Moyen-Orient] en anglais et en arabe, Organisation internationale du travail, Alliance des civilisations de l'ONU, 2017. https://www.unaoc.org/wp-content/uploads/UNAOC-ILO_Media-Friendly-Glossary-on-Migration_Middle-East-Edition.pdf
2. "Guide to human trafficking, forced labor and undocumented migration in the Gulf Cooperation Council (GCC) countries" [Guide sur la traite des êtres humains, le travail forcé et la migration sans papiers dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG)] en anglais <https://gijn.org/2018/02/28/guide-reporting-gulf-arab-countries/> et en arabe <https://bit.ly/2EXb8eg>, Réseau mondial des journalistes d'investigation (GIJN), 28 février 2018.

3. "Media and Trafficking in Human Beings Guidelines" [Lignes directrices sur les médias et la traite des êtres humains] en anglais http://antitrafic.gov.md/public/files/Media_and_THB_Guidelines_EN_WEB.pdf et en arabe https://www.icmpd.org/fileadmin/1_2018/THB/Media_and_THB_Guidelines_AR_v1.pdf publication conjointe de l'ICMPD et de l'EJN.
4. "Media-Friendly Glossary on Migration" [Glossaire sur la migration à l'attention des médias] <https://www.unaoc.org/resource/media-friendly-glossary-for-migration/> réalisé par l'Institut Panos Europe avec la collaboration de l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC) & publié avec le soutien des Fondations pour une société ouverte, 2014.
5. "Refugees, Asylum-Seekers and Migrants," [Réfugiés, demandeurs d'asile et migrants] définitions d'Amnesty international <https://www.amnesty.org/en/what-we-do/refugees-asylum-seekers-and-migrants/>
6. "Key Migration Terms", [Termes clés de la migration] par l'Organisation internationale pour les migrations <https://www.iom.int/key-migration-terms>
7. Vidéo "Amal and George Clooney talk to Syrian families in Berlin" [Amal et George Clooney parlent à des familles syriennes à Berlin] par l'International Rescue Committee (IRC) https://www.youtube.com/watch?time_continue=12&v=e9mBhkZ2FJs
8. Vidéo "What is the Migration and Mobility Dialogue?" [Qu'est-ce que le dialogue sur la migration et la mobilité ?] par l'ICMPD https://www.youtube.com/watch?v=GL5UEoY_NIM

Organisations, résolutions internationales, lois

1. "Migration Law" [Loi sur la migration], Commission européenne <http://www.europeanmigrationlaw.eu/en>
2. "Model Law against the Smuggling of Migrants," [Loi type contre le trafic illicite de migrants], Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne, 2010. https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Model_Law_Smuggling_of_Migrants_10-52715_Ebook.pdf
3. "European Migration Law," [Loi européenne en matière de migration] <http://www.europeanmigrationlaw.eu/en>
4. "The UK, the Common European Asylum System and EU Immigration Law" [Royaume-Uni, le régime d'asile européen commun et le droit européen de l'immigration] <http://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/videos/uk-common-european-asylum-system-eu-immigration-law/>

5. « Manuel sur le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, Edition 2020 Conseil de l'Europe
https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-handbook-law-asylum-migration-borders-2020-ed_fr.pdf

6. "7 Points You Should Know About France's New Immigration and Asylum Law," [7 points que vous devez connaître au sujet de la nouvelle loi française sur l'immigration et l'asile] arabe Euronews 21/2/2018
<http://arabic.euronews.com/2018/02/21/france-migration-and-asylum-bill-all-what-you-need-to-know>

7. "Crossing borders in the next 15 years: How should and will border management develop?" [Franchir les frontières dans les 15 prochaines années : comment doit et va évoluer la gestion des frontières ?]
 Note d'orientation de l'ICMPD par Maegan Hendow
https://www.icmpd.org/fileadmin/user_upload/12_01_18_BM_Policy_Brief.pdf

8. "Global Trends: Forced Displacement in 2019" [Tendances mondiales : déplacement forcé en 2019] HCR
<https://www.unhcr.org/globaltrends2019/>

9. "Double Jeopardy – The rights of refugees in marginalized communities in the Middle East" [Double Peine - Les droits des réfugiés dans les communautés marginalisées du Moyen-Orient] par Eugene Sensenig-Dabbous, The Social Practice of Human Rights : Charting the Frontiers of Research and Advocacy 2015, Conférence du Centre des droits de l'homme de l'Université de Dayton, 2 octobre 2015, Université Notre Dame, Liban
http://ecommons.udayton.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1129&context=human_rights

10. "Migration Initiatives 2018 : Leading the Migration Governance Agenda," [Initiatives en matière de migration 2018 : prendre les rênes l'agenda de la gouvernance en matière de migration] OIM 2017
https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_initiatives_2018_o.pdf

11. "Lost in Categorisation: Smuggled and Trafficked Refugees, Migrants on the Balkan Route," [Perdus dans la catégorisation : réfugiés et migrants clandestins et victimes de trafic sur la route des Balkans] par Claire Healey, document de travail de l'ICMPD, juin 2018
https://www.pragueprocesseu/documents/repo/162/ICMPD_Working_Paper_Healy.pdf

12. "Note on migration and the principle of non-refoulement," [Note sur la migration et le principe de non-refoulement], CICR, 28 mars 2018
<https://www.icrc.org/en/international-review/article/note-migration-and-the-principle-of-non-refoulement>

13. "Forced Migration in the Arab Region: General View of the Crisis and the Arab League's Efforts" [La migration forcée dans la région arabe : Vue générale de la crise et des efforts de la Ligue arabe] (texte arabe), rapport de la Ligue des États arabes, juillet 2016
<http://www.lasportal.org/ar/infocus/Documents/%D8%A7%D9%84%D9%87%D8%AC%D8%B1%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%B3%D8%B1%D9%8A%D8%A9%20%D9%81%D9%8A%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%86%D8%B7%D9%82%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%B1%D8%A8%D9%8A%D8%A9.pdf>

14. "Refugees and Displacement 1993-2017," [Réfugiés et déplacements 1993-2017] ICMPD explainogram
<https://www.facebook.com/pg/ICMPD/posts/>

15. Infographie de l'UNESCO marquant la "Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes,"
https://www.google.com/lb/search?q=UNESCO+International+Day+for+the+Elimination+of+Violence+Against+Women&safe=off&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=0ahUKFwjxJel6oncAhUBShOKHZ7BDXwQ_AUICigB&biw=1522&bih=804#imgrc=nUmDaZECGCWwBm

16. "Migrants in Countries in Crisis, 'MICIC' - a cross-cutting initiative" [Migrants dans les pays en crise, 'MICIC' - une

initiative transversale] en anglais et en français, <https://www.youtube.com/watch?v=UPOpHxLOegQ>

17. "Dreams for Sale (Migrant Domestic Workers in Lebanon)," [Rêves à vendre (Travailleurs domestiques migrant au Liban)] ONG Libanaise KAFA <https://www.youtube.com/watch?v=QFft7oWhloc>

18. "Migration, Free Movement and Regional Integration," [Migration, libre circulation et intégration régionale] édité par Sonja Nita, Antoine Pcloud, Philippe De Lombaerde, Kate Neyts et Joshua Gartland, UNESCO-UNU-CRIS 2017 <http://unesdoc.unesco.org/images/0026/002606/260669e.pdf>

19. « Les règles du jeu : une brève introduction aux normes internationales du travail (édition révisée 2014) », Organisation internationale du travail, PDF disponibles en anglais, arabe et français. https://www.ilo.org/global/standards/information-resources-and-publications/publications/WCMS_318125/lang--fr/index.htm

20. "Who Asked Them Anyway? Rights, Policies and Wellbeing of Refugees in Egypt," [Qui le leur a demandé de toute façon ? Droits, politiques et bien-être concernant les réfugiés en Égypte] Katarzyna Grabska, Forced Migration and Refugee Studies, Université américaine du Caire, Égypte, juillet 2006 (anglais et arabe) https://www.researchgate.net/publication/228389231_Who_Asked_Them_Anyway_Rights_Policies_and_Wellbeing_of_Refugees_in_Egypt

21. "ILO Multilateral Framework on Labour Migration: Non-binding principles and guidelines for a rights-based approach to labour migration," [Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre : principes et directives non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits], OIT 2006 en anglais http://www.ilo.org/asia/publications/WCMS_146243/lang--en/index.htm, en arabe https://www.ilo.org/beirut/publications/WCMS_203997/lang--ar/index.htm et en français http://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_178675/lang--fr/index.htm

22. "IOM Middle East and North Africa Regional Strategy 2017-2020" [Stratégie régionale de l'OIM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord 2017-2020 (arabe) https://publications.iom.int/system/files/pdf/mena_regional_strategy_arabic.pdf

Module 2

1. "How Does the Media on Both Sides of the Mediterranean Report on Migration?: A Study by Journalists for Journalists and Policy-Makers," [Comment les médias des deux côtés de la Méditerranée rendent-ils compte de la migration ? : une étude par les journalistes et les responsables politiques] par ICMPD, EJN, Euromed Migration, Union européenne 2017 http://media-diversity.org/additional-files/Media_Migration_17_country_chapters.pdf
2. "Moving Stories: International Review of How Media Cover Migration," [Histoires touchantes : revue internationale sur la couverture de la migration par les médias] édité par Aidan White, EJN 2015
<https://reliefweb.int/report/world/moving-stories-international-review-how-media-cover-migration>
3. "Guidelines for the Application of the Rome Charter: A Working Tool for Accurate Media Coverage on Migration and Asylum," [Lignes directrices pour l'application de la Charte de Rome : Un outil de travail pour une couverture médiatique précise de la migration et de l'asile] Carta di Roma, juin 2012
<https://www.rcmediafreedom.eu/Publications/Manuals/Guidelines-for-the-application-of-the-Rome-Charter-A-working-tool-for-accurate-media-coverage-on-migration-and-asylum>
4. "Reporting on Refugees: Guidance by and for Journalists," [Rendre compte des réfugiés : un guide par et pour les journalistes] publication de la National Union of Journalists (NUJ) de Grande-Bretagne et du HCR <http://www.unhcr.org/publications/brochures/58e1ed994/reporting-on-refugees-guidelines-by-and-for-journalists.html>
5. Études de cas de bons et de mauvais reportages dans divers médias, ainsi que des recherches et des publications diverses
 - (a) "At the heart of human trafficking networks in Libya," [Au cœur des réseaux de trafic d'êtres humains en Libye] Inkyfada, 1er décembre 2020 (anglais, arabe et français)
<https://inkyfada.com/en/2020/12/01/human-trafficking-libya/>
 - (b) "Between Kafala and Governmental Neglect: How Domestic Workers Are Left to Starve During a Global Pandemic" [Entre Kafala et négligence gouvernementale : comment les travailleurs domestiques sont laissés affamés durant la pandémie] The Public Source, 8 mai 2020
<https://thepublicsource.org/between-kafala-governmental-neglect>
 - (c) « Merci le Liban et mais pas merci la Syrie » (arabe) un reportage de MTV Lebanon News 26/3/2021
<https://www.youtube.com/watch?v=ARChYPEaqNw>
 - (d) "Asylum seekers lay claim to 25% of \$6 billion depleted by annual subsidies while Lebanese are considered second-rate displaced people," [Les demandeurs d'asile revendiquent 25 % des 6 milliards de dollars épuisés par les subventions annuelles alors que les Libanais sont considérés comme des personnes déplacées de second ordre], reportage (arabe) de MTV Lebanon 25 avril 2021 <https://www.youtube.com/watch?v=jMSTRubqllQ>
6. Photo du HCR d'une mère et de son fils réfugiés syriens devant leur abri à Ghazieh, Saida, Liban
<http://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2018/1/5a5647d7a/etude-refugies-syriens-liban-appauvris-devenus-vulnerables-2017.html>
7. "Syria's Refugee Cooks: Syrians, driven abroad by war, are introducing their cuisine to the rest of the world," [Les réfugiés cuisiniers de Syrie : les syriens, chassés à l'étranger par la guerre, font découvrir leur cuisine au reste du monde] par Wendell Steavenson, The Economist, décembre/janvier 2017.
<https://www.economist.com/1843/2016/11/30/syrias-refugee-cooks>

- 8.** "2018 Critical Funding Needs (Syrian Refugees)" [Besoins de financement critiques pour 2018 (réfugiés syriens)], document du HCR
<https://data2.unhcr.org/en/documents/details/63941>
- 9.** "Syrian Refugee Crisis in Lebanon: Fatigue in Numbers" #AUB4Refugees' infographic in English [L'infographie "Fatigue in Numbers" #AUB4Refugees] en anglais
https://www.aub.edu.lb/ifi/Documents/publications/infographics/2017-2018/20180514_fatigue_in_numbers.pdf
- 10.(a)** CNN's groundbreaking investigative report by Nima Elbagir on migrants being sold as slaves in Libya [Le reportage d'investigation révolutionnaire de CNN réalisé par Nima Elbagir sur les migrants vendus comme esclaves en Libye] <https://www.youtube.com/watch?v=2S2qtGisT34>.
- (b)** "People for sale: Where lives are auctioned for \$400," [Gens à vendre : Là où les vies sont mises aux enchères pour 400 dollars], par Nima Elbagir, Raja Razek, Alex Platt et Bryony Jones, CNN, 27 novembre 2017.
<https://edition.cnn.com/2017/11/14/africa/libya-migrant-auctions/index.html>
- (c)** "CNN's Nima Elbagir on slavery, child labor, and reporting in the age of Trump." [Nima Elbagir de CNN sur l'esclavage, le travail des enfants et le reportage à l'ère de Trump] par Pete Vernon, Columbia Journalism Review, 11 mai 2018 https://www.cjr.org/q_and_a/nima-elbagir-cnn.php
- (d)** "How CNN documented human slave auctions," [Comment CNN a documenté la vente aux enchères d'esclaves], par Al Tompkins, Poynter Institute, 21 novembre 2017
<https://www.poynter.org/news/how-cnn-documented-human-slave-auctions>
- 11.** "Combating Human Trafficking in Ghana," [Combattre la traite des êtres humains au Ghana], OIM, 8 mai 2018
<https://www.iom.int/video/combating-human-trafficking-ghana>
- 12.** "Human Trafficking Resources: Best Practices in Reporting," [Ressources sur la traite des êtres humains : meilleures pratiques de reportage] Réseau mondial de journalisme d'investigation
<https://gijn.org/human-trafficking-resources-best-practices-in-reporting/>
- 13.** "Daily Life of Syrian Refugees with Zeina (Yazigi)," [La vie quotidienne des réfugiés syriens avec Ziena (Yazigi)] émission présentée par un journaliste syrien qui suit les activités de plusieurs personnes et familles syriennes déplacées au Liban, SkyNews Arabia, 7 juillet 2016
<https://www.youtube.com/watch?v=6udxRM9OoCs>
- 14.** Jordan- Refugee women getting together to make Eid pastry for needy families, [Jordanie : des femmes réfugiées se réunissent pour faire des pâtisseries de l'Aïd pour les familles dans le besoin] vidéo du HCR 14 juin 2018
<https://www.youtube.com/watch?v=r5QmcUOb3vc>
- 15.** "Negative: Refugee Women from Syria in the Lebanese Media 2016 – 2015. A mapping of the broadcast and print media coverage of refugee women's issues from the lens of UNSCR 1325," [Négatif : Les femmes réfugiées de Syrie dans les médias libanais 2016 - 2015, une cartographie de la couverture par les médias audiovisuels et la presse écrite des questions relatives aux femmes réfugiées sous l'angle de la Résolution 1325 des Nations Unies] par Thaeer Ghandour, Nader Fawz et Ernest Khoury, ABAAD Resource Center for Gender Equality, novembre 2016 en anglais
<https://www.abaadmena.org/documents/ebook.1488981478.pdf>
 et en arabe <https://www.abaadmena.org/documents/ebook.1488981729.pdf>
- 16.** "Food and Migration: Understanding the Geopolitical Nexus in the Euro-Mediterranean," [Alimentation et migration : comprendre le Nexus géopolitique dans l'Euro-Méditerranée] Barilla Center for Food and Nutrition
<https://www.datocms-assets.com/4084/1512237431-food-and-migration-macrogeo-barilla-cfn.pdf>

- 17.** "What do refugees dream of? The things all of us want," [De quoi rêvent les réfugiés ? Des choses que nous voulons tous] par Tara Todras-Whitehall, "Medium," 10 décembre 2016
<https://medium.com/uprooted/what-do-refugees-dream-of-the-things-all-of-us-want-8cec60692547>
- 18.** "InfoSheet No 8 Media Reporting of Migrants and Migration," en anglais
https://publications.iom.int/system/files/pdf/infosheet_no_8_wmr_2018_en.pdf
et en français « Fiche d'information No8 : couverture médiatique des migrants et de la migration," OIM
https://publications.iom.int/system/files/pdf/infosheet_no8_wmr_2018_fr.pdf
- 19.** "How to Use Social Media to Better Engage People Affected by Crises: A Brief Guide for Those Using Social Media in Humanitarian Organizations," [Comment utiliser les médias sociaux pour mieux engager les personnes touchées par les crises : un bref guide pour ceux qui utilisent les médias sociaux dans les organisations humanitaires], Comité international de la Croix-Rouge/Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge/ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), septembre 2017
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/icrc-ifrc-ocha-social-media-guide.pdf>
- 20.** "Rising Unemployment Rate in Lebanon As Growth Recedes: Poor Syrians Compete With Poor Lebanese," [Hausse du taux de chômage au Liban alors que la croissance recule : les pauvres de Syrie sont en concurrence avec les pauvres du Liban] (arabe), par Sana El Jack, « Asharq Al-Awsat », 15 juillet 2018
<https://aawsat.com/print/1331706>

Module 3

1. "Changing the Narrative: Media Representation of Refugees and Migrants in Europe - Refugees Reporting: A Project of the World Association for Christian Communication - Europe Region and the Churches' Commission for Migrants in Europe," [Changer le discours : la représentation médiatique des réfugiés et des migrants en Europe - Refugees Reporting : un projet de l'Association mondiale pour la communication chrétienne - Région Europe et de la Commission des églises pour les migrants en Europe] http://www.refugeesreporting.eu/wp-content/uploads/2017/10/Changing_the_Narrative_Media_Representation_of_Refugees_and_Migrants_in_Europe.pdf
2. "When interviewing trauma victims, proceed with caution and compassion," [Lorsque vous interviewez des victimes de traumatismes, procédez avec prudence et compassion], par Sherry Ricchiardi, Réseau international des journalistes, 07 novembre 2016 en anglais <https://ijnet.org/en/story/when-interviewing-trauma-victims-proceed-caution-and-compassion> et en arabe <https://bit.ly/3aVSHoo>
3. "Reporting on Migration & Minorities: Approach and Guidelines," [Rendre compte de la migration et des minorités : approche et lignes directrices], Respect Words, édité par le projet Respect Words, septembre 2017 <https://www.respectwords.org/wp-content/uploads/2017/10/Reporting-on-Migration-and-Minorities.pdf>
4. "Journalists covering the refugee and migration crisis are affected by moral injury not PTSD," [Les journalistes qui couvrent la crise des réfugiés et des migrations sont affectés par un préjudice moral et non par un syndrome post-traumatique] par Anthony Feinstein, Bennis Pavisian et Hannah Storm, Journal of the Royal Society of Medicine 2018 https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5846940/pdf/10.1177_2054270418759010.pdf
5. « Code de déontologie journalistique (belge) » Adopté par le Conseil de déontologie journalistique le 16 octobre 2013 (2ème édition Septembre 2017) <http://www.lecdj.be/telechargements/Code-deonto-MAJ-2017-avec-cover.pdf>
6. Vidéo "5-point test for hate speech" [Test en 5 points pour déceler un discours de haine] <https://www.youtube.com/watch?v=TNktlhoajAo>
7. Reportage de MTV Lebanon News sur la crise des naissances des réfugiés syriens <https://www.youtube.com/watch?v=6YBdJzgLcs4>
8. Vidéo du HCR sur Angelina Jolie rendant visite aux familles rentrant à Mossoul, en Irak <https://www.youtube.com/watch?v=ZLUGHj4Xkjo>
9. Reportage de Al Jadeed TV Lebanon sur Malala Yousefzai célébrant son anniversaire avec des réfugiés au Liban https://www.youtube.com/watch?v=e_ZJekBwYGE
10. Vidéo "6 tips for protecting your mental health when reporting on trauma," [6 conseils pour protéger votre santé mentale lors de reportages sur les traumatismes], par Arun Karki, Réseau international des journalistes, 1er novembre 2017 en anglais <https://ijnet.org/en/story/6-tips-protecting-your-mental-health-when-reporting-trauma> et en arabe <https://bit.ly/3gVXOAD>
11. Vidéo "Amal and George Clooney talk to Syrian families in Berlin" [Amal et George Clooney parlent à des familles syriennes à Berlin] <https://www.youtube.com/watch?v=egmBhkZzFJs>

12. Photo de la couverture du magazine National Geographic "The New Europeans : How Waves of Immigrants Are Reshaping a Continent." [Les nouveaux européens : comment des vagues d'immigrants refaçonnent un continent] https://www.google.com/search?q=The+New+Europeans:+How+Waves+of+Immigrants+Are+Reshaping+a+Continent&safe=off&source=lnms&tbm=isch&sa=X&ved=2ahUKEwjHL_HJlavwAhWHYlUKHQkFA5UQ_AUoAXoECAEQAw&biw=1353&bih=674
13. "The Emotional Toll on Journalists Covering the Refugee Crisis," [L'impact émotionnel sur les journalistes qui couvrent la crise des réfugiés] Institut international pour la sécurité de la presse https://newssafety.org/fileadmin/user_upload/INSI-The-Emotional-Toll.pdf
14. "Ethical Reporting on Traumatized People," [Reportage éthique sur les personnes traumatisées] par Cait McMahon, Matthew Ricketson, Gary Tippet, Dart Center for Journalism, 25 mars 2014 <https://dartcenter.org/content/dvd-launched-ethical-reporting-people-affected-by-trauma>
15. "Dos & Don'ts Guide for refugees to tell their stories and for journalists to report them better," [Guide des choses à faire et à ne pas faire pour que les réfugiés racontent leur histoire et que les journalistes la rapportent mieux] #mystory media (literacy) and migrants, brochure réalisée avec le soutien du programme « L'Europe pour les citoyens » de la Commission européenne <http://www.cimusee.org/mil-resources/learning-resources/the-dos-don-ts-guide-for-refugees-to-tell-their-stories-and-for-journalists-to-report-them-better/>
16. "Does Photography Dehumanize Refugees?" [La photographie déshumanise-t-elle les réfugiés ?] par Nima Nameghi, Fair Observer, 1er décembre 2016 <https://www.faiobserver.com/culture/photography-refugees-europe-culture-news-90036/>
17. "HOTLINE: Assistance for journalists on dangerous assignments," [LIGNE D'URGENCE : Assistance aux journalistes en mission dangereuse] Comité international de la Croix-Rouge, 9 septembre 2011 en anglais, arabe et français. https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/icrc_002_0394.pdf
18. "New EJN Report Examines International Media Coverage of Migration," [Un nouveau rapport de l'EJN examine la couverture médiatique internationale de la migration] par Sam Berkhead, 23 février 2016 <https://ijn.net/en/story/new-ethical-journalism-network-report-examines-international-media-coverage-migration>
19. "Yazidi women speak about unethical practices by journalists," [Les femmes yazidies parlent des pratiques non éthiques des journalistes] par Shawn Carrié, Columbia Journalism Review, 4 mai 2018 <https://www.cjr.org/watchdog/yazidi-isis-interview.php>
20. "Shahira - My Syrian Friend," [Shahira, mon amie syrienne] documentaire d'Al Jazeera World (arabe et anglais), 4 juillet 2018 <https://www.youtube.com/watch?v=PGbdDU8MEJs&feature=youtu.be>
21. "What is moral injury, and how does it affect journalists covering bad stuff?" [Qu'est-ce qu'une blessure morale, et comment affecte-t-elle les journalistes qui couvrent les sujets négatifs ?], par Thomas E. Ricks, Foreign Policy 2017 <https://foreignpolicy.com/2017/09/07/what-is-moral-injury-and-how-does-it-affect-journalists-covering-bad-stuff/>

Adresse:

Bureau de Coordination Régionale pour la Méditerranée d'ICMPD

Development house, 4A / St Anne Street / Floriana, FRN 9010 / Malta
Tel:+356 277 92 610

 **Euromed Migration**

 **@EUROMEDMigr**

 **emm5team@icmpd.org**

 **www.icmpd.org/emm5**

